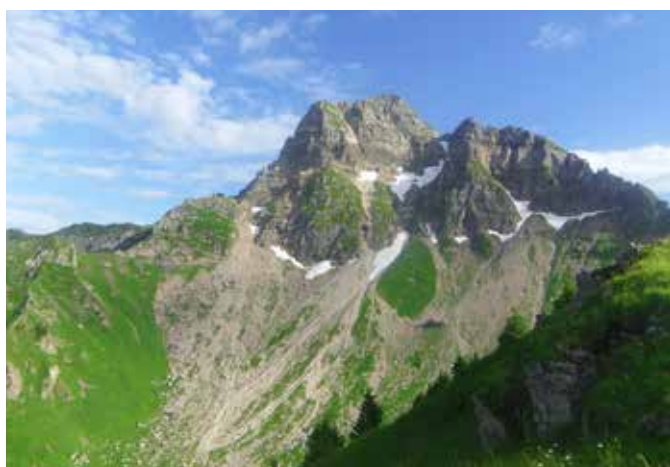




ARMOY

AOÛT 2026 Bulletin municipal

n° 78





Édito...

2026, un nouveau mandat commence, à la suite des élections municipales du 15 mars dernier. Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées pour voter et tout particulièrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Le nouveau conseil municipal est riche de personnalités différentes et complémentaires, chacun et chacune apportera ses compétences au service de la commune et de ses habitants avec un profond sens des responsabilités.

La commune d'Armoy a pris la présidence du SIVOM Armoy-Le Lyaud pour six ans.

La rentrée scolaire sera marquée cette année par une légère baisse des effectifs, 340 élèves sont inscrits, dont 173 Armoisiens. Cette évolution n'entache en rien notre détermination à offrir à nos enfants des conditions d'apprentissage optimales et nous continuerons à travailler avec l'équipe enseignante, les ATSEMS et l'association de parents d'élèves pour faire de notre école un lieu d'épanouissement et de réussite.

Le PLUiHM est devenu exécutoire, c'est donc un nouveau document d'urbanisme qui s'applique sur notre commune. Tous les documents sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Thonon Agglomération.

Des travaux d'isolation et de rénovation du pôle paramédical sont prévus d'ici la fin de l'année afin de réduire la consommation énergétique et améliorer le confort au sein de ce bâtiment. Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce bulletin municipal et un très bel été.

Agnès Hubert



SOMMAIRE

> Page 2	EDITO
> Page 3	COMPTES-RENDUS BUDGET ET FINANCES
> Pages 4-14	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ
> Pages 15-23	VIE MUNICIPALE
> Page 24	DICRIM
> Pages 25-27	THONON AGGLOMÉRATION
> Pages 28-29	ART ET CULTURE
> Page 30	SPORT
> Pages 31-41	VIE ASSOCIATIVE
> Pages 42-44	SANTÉ PUBLIQUE
> Page 45	CCAS
> Page 46	CUISINE
> Page 47	VOYAGES
> Page 48	PAGE JEUX
> Page 49	ÉTAT CIVIL
> Pages 50-51	COMMERCES
> Page 52	INFOS PRATIQUES

INFOS

- Mairie : 230, route du Bois de la Cour
 - Heures d'ouverture :
 Lundi : 9 :00 / 12:00 - 13:30 / 16:00
 mardi : 9:00 / 12:00
 mercredi : fermé
 jeudi et vendredi : 9:00 / 12:00
 - Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
 Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
 - Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Philip Larcher

> Comité de rédaction :

Martine Abdoun, Agnès Hubert,
 Philip Larcher, Martine Sieger,
 Anaïs Cabanes, Aurore Guyon, Estelle Toty

> Création et impression :

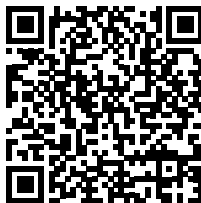
Fillion Imprimerie

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES-RENDUS EN MAIRIE OU SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA COMMUNE

Comptes-rendus des conseils municipaux sur :

Publicité des Actes et Arrêtés Municipaux - Commune d'Armoy

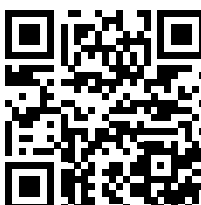
<https://armoy.fr/vie-municipale/comptes-rendus-et-arretes-municipaux/>



Comptes-rendus du SIVOM sur :

Documents - Commune d'Armoy

<https://armoy.fr/vie-municipale/sivom/>



Budget et finances | 3

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 de la commune d'Armoy est établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Il s'équilibre à 3 102 821,61 €, intégrant la reprise des résultats de l'exercice précédent.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 1 862 592,11 € en recettes et 1 113 255,00 € en dépenses.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale (environ 706 k€), les dotations et participations de l'État et des partenaires (256 k€), ainsi que les autres produits de gestion courante.

Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement constituées :

- des charges de gestion courante (1 024 k€),
- dont des charges de personnel (environ 181 k€, soit 17 % des dépenses réelles),
- des charges financières maîtrisées (environ 29 k€).

La section dégage une épargne brute de 73 028 €, tra-
duisant une capacité d'autofinancement positive.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 240 229,50 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses d'investissement sont principalement orientées vers :

- les immobilisations corporelles (1 032 665,50 €),
- les subventions d'équipement versées (54 680 €),
- le remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (68 346 €),
- des dotations et fonds divers, dont le FCTVA (246 200 €),
- de subventions d'investissement (68 699 €),
- du solde d'exécution positif reporté de l'exercice précédent (804 258,50 €).

3. SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2026, l'**encours de dette s'élève à environ 887 571 €, soit 567,50 € par habitant**, un niveau compatible avec la capacité financière de la commune.

La dette est composée exclusivement d'emprunts à taux fixe, sans produits structurés à risque.

4. CONCLUSION

Le budget primitif 2026 présente une **situation financière saine et équilibrée**, permettant à la commune d'assurer le financement de son fonctionnement courant, de poursuivre ses investissements structurants, tout en maintenant un niveau d'endettement maîtrisé.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâti et non bâti et ce depuis de nombreuses années, les augmentations constatées par les propriétaires proviennent de la réévaluation des bases locatives décidée par l'État.

ATTAQUES DE BUSE



Les attaques de buses (rapaces du genre *Buteo*) sur l'être humain peuvent survenir dans des situations bien précises, notamment durant la période de nidification. Ces oiseaux défendent alors leur territoire avec vigilance, surtout si un individu s'approche trop près du nid ou des petits.

LA BUSE EN MILIEU NATUREL

La buse est un rapace diurne qui se nourrit principalement de petits mammifères, reptiles ou insectes. Elle n'a aucun intérêt à s'attaquer à l'homme, qu'elle perçoit plutôt comme une menace.

POURQUOI DES ATTAQUES PEUVENT SE PRODUIRE ?

Les comportements d'attaque sont en réalité des actions de défense. La buse peut effectuer des vols en piqué, pousser des cris ou frôler une personne pour l'intimider. Cela arrive surtout :

- Au printemps, pendant la reproduction
- Près des zones boisées où se trouvent les nids
- Lorsque des humains ou des animaux domestiques s'approchent trop.



COMMENT RÉAGIR ?

Face à une buse qui semble agressive, il est conseillé de garder son calme, de ne pas courir, et de s'éloigner lentement de la zone. Lever les bras ou porter un objet au-dessus de la tête peut aussi dissuader l'oiseau, car il cherche simplement à éloigner un intrus.

En résumé, les "attaques" de buses ne sont pas des agressions gratuites, mais des comportements naturels de protection. Respecter leur espace reste le meilleur moyen d'éviter tout incident.

C'est pourquoi, l'ONF a fait fermer le chemin et que nous demandons aux promeneurs de respecter cette fermeture.

La réouverture de ce chemin se fera dans l'été pour le bien-être de tous.



RÉGULATION DU BLAIREAU

ARRÊTÉ N° DDT-2026-0402

Certains d'entre vous auront remarqué la présence régulière de pierres sur la route départementale en sortie de notre village en bas du talus sous la route du stade.

La présence de cinq terriers de blaireaux génère chutes de pierres et instabilité du talus.

Après consultation du chargé de mission espèces de la DDT et le lieutenant de louveterie du secteur des Hermones, il a été établi que la situation crée un risque pour la sécurité publique

Un arrêté ordonnant des chasses particulières de régulation du blaireau sur la Commune d'Armoys a donc été pris par la Préfecture de Haute-Savoie considérant qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante à la résolution du problème.

Nous prenons à cœur la protection de la faune et la flore de notre Commune mais la sécurité publique reste l'enjeu essentiel.



ENVIE DE PLANTER UNE HAIE ?

Petit guide pour les haies - Commune d'Armoys



Il est parfois difficile de choisir parmi la grande diversité de plantes qui existent. Taille du plant à maturité, couleur des fleurs, type de sol, feuillage persistant ou caduc, où acheter ces plants ?

Dans ce guide, le CPIE Chablais-Léman vous propose une sélection de 23 espèces adaptées localement pour nos haies. Et surtout une sélection de plantes qui seront adaptées au réchauffement climatique et favorables à la biodiversité. Car toutes les haies ne se valent pas ! Pour vous y retrouver, nous vous partageons quelques conseils pour composer votre haie, un panel d'informations sur ces 23 espèces et enfin nous vous invitons à vous tourner vers la marque Végétal Local !

Ce guide est créé par le CPIE Chablais-Léman et réalisé grâce au soutien de l'APIEME.



G. DUBOULOZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage Magasin Avenue Jules Ferry 74200 THONON Tél. 04 50 71 14 65 Fax. 04 50 71 14 28	La Décoration Magasin ZAC du Larry 74200 MARIN Tél. 04 50 71 36 92 Fax. 04 50 70 27 81
---	---

www.dubouloz.net

LA FERME DE TROSSY



FABRICATION FERMÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE
90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
gaec-des-deux-savoies@orange.fr - www.lafermedetrossy.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CPIE

L'Assemblée Générale de l'association CPIE (Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement) a été organisée à la mairie d'Armoy le 25 avril 2026.

Le CPIE Chablais - Léman agit au quotidien pour la préservation de l'environnement et la transition écologique du Chablais (Thonon Agglomération, Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance et Haut Chablais interco). En complément des missions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, son rôle est d'accompagner le territoire et ses acteurs, de faciliter l'action commune pour relever les défis environnementaux et sociaux.

Le label CPIE créé en 1972 par les ministères chargés de l'environnement, de la jeunesse et des sports, et de l'agriculture, est aujourd'hui géré par l'Union Nationale des CPIE.

Le CPIE Chablais-Léman intervient sur trois thématiques principales : la préservation des milieux naturels et paysagers, l'alimentation durable et la santé-environnementale.

- Le CPIE accompagne la création des jardins partagés et d'autres actions...
- Le CPIE attache une attention particulière à certains publics tels que les personnes en situation de précarité et habitants des quartiers prioritaires.
- L'association dispose de l'agrément « jeunesse éducation populaire » et est reconnue d'intérêt Général. Les adhésions ouvrent droit à une réduction.

En 2025, le CPIE est intervenu auprès de 170 classes chablaisiennes.

Après le bilan moral de l'année 2025, présenté par la présidente de l'association Carole Lousao, en présence de Madame Patricia Mahut conseillère départementale et de Madame Agnès Hubert maire d'Armoy, l'équipe du CPIE et les membres du CA ont proposé 3 ateliers ludiques et interactifs.

La dynamique associative compte 142 adhérents.

Le CPIE Chablais - Léman remercie tous les adhérents, élus et partenaires présents ainsi que les bénévoles ayant participé au bon déroulé de cette matinée.

L'AG s'est terminée par le traditionnel apéritif partagé constitué de produits locaux.

POUR EN SAVOIR PLUS :

CPIE Chablais-Léman - 21, rue de la mairie à Marin

Tél. 04 50 73 09 20 - 06 83 84 41 78

www.cpiechablaisleman.fr

Facebook. CPIEChablaisLeman

Instagram. cpiechablaisleman

UN HÉRISSON DANS MON JARDIN



2026
2027

Un hérisson dans mon jardin

Enquête | Création de passages à hérissons

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



Le hérisson d'Europe,
petit habitant discret de nos jardins,
est aujourd'hui en forte régression.

À l'échelle nationale, les reculs
observés sur les 10 dernières années
sont estimés entre **16 % et 33 %**.

Les raisons de ce déclin ? Perte et
fragmentation de son habitat avec
l'expansion urbaine, usage de
pesticides et déclin des insectes,
collisions avec les véhicules...

Pour l'aider à circuler et se nourrir, le
CPIE Chablais-Léman lance le projet
«Un hérisson dans mon jardin» qui
vise à créer des passages à hérissons
dans les jardins privés du Chablais.

Le hérisson est un véritable allié
du jardinier :

- **Régulation naturelle :**
il se nourrit de limaces, escargots,
larves, chenilles... Plus besoin de
produits chimiques au potager !
(les granulés anti-limaces par
exemple peuvent l'empoisonner)
- **Équilibre de l'écosystème :**
sa présence est souvent signe d'un
jardin sain et vivant.

**Nous recherchons des personnes
volontaires qui souhaitent agir
en faveur du hérisson.**

**Ensemble, reconnectons nos
jardins et redonnons place à ce
précieux allié de la biodiversité.**

**Aidez-nous à mieux
connaître le hérisson**

Participez à l'enquête !



Très peu de données existent concernant
le nombre de hérissons et sa répartition
dans le Chablais.

Cette enquête a pour objectif de collecter
un maximum d'informations afin de mieux
connaître sa présence sur le territoire
et de recenser les aménagements
favorables aux hérissons déjà en place.

L'enquête est ouverte à tous, y compris
aux personnes ne disposant pas de
jardin ou d'espace extérieur.

Chaque observation compte !

Durée : 5 - 10 min

Pour participer à l'enquête, scannez ce
QR code :



Lien vers l'enquête :

[https://framaforms.org/enquete-mieux-
connaître-le-hérisson-dans-le-chablais-
1770823557](https://framaforms.org/enquete-mieux-connaître-le-hérisson-dans-le-chablais-1770823557)

Création d'un passage à hérissons dans mon jardin



Vous souhaitez inviter des hérissons dans votre jardin ?

Nous recherchons des propriétaires
volontaires pour créer des passages à
hérissons dans leur jardin et ainsi
contribuer à leur préservation.

Le CPIE s'occupe de tout :

- Conseils pour la réalisation des passages
- Aide à la création des passages, mise à disposition du matériel

Un suivi de la fréquentation du passage à
hérissons pourra être mis en place, avec
l'aide du propriétaire, grâce à l'installation
d'un tunnel à empreintes et/ou d'un piège
photo (matériel prêté par le CPIE).

**Vous souhaitez participer ?
Besoin d'en savoir plus ?**

Vous pouvez contactez Laura Pommier à
L.pommier@cpiechablaisleman.fr
ou au 04.50.73.09.20

Envie de savoir si un hérisson passe par votre jardin ?

Vous pouvez installer un tunnel à
empreintes pour voir si votre jardin
est fréquenté par le hérisson.

Le CPIE Chablais-Léman peut vous
en prêter gratuitement.

Comment procéder ? *

- Installer votre tunnel dans votre
jardin (ou dans un coin de nature
ou un parc) si possible le long
d'une structure linéaire type
haie, clôture, muret, lisière de
forêt... et loin des routes
- Poser le tunnel 5 nuits de suite
- Relever les empreintes au
petit matin
- Envoyer vos observations à
L.pommier@cpiechablaisleman.fr
- Si vous le pouvez, installer le
tunnel une fois par saison.

(* Protocole scientifique issu de la
mission hérisson de la LPO).

Si vous souhaitez construire un
tunnel à empreintes, des tutoriels
sont disponibles sur internet.

**Guide de reconnaissance des
empreintes (mission hérisson - LPO) :**
[https://www.lpo.fr/media/read/
7276/file/MISSIONHERISSON-
Guide-Identification-Empreintes.pdf](https://www.lpo.fr/media/read/7276/file/MISSIONHERISSON-Guide-Identification-Empreintes.pdf)

Le CPIE Chablais-Léman

Le CPIE Chablais-Léman est une
association implantée à Marin
en Haute-Savoie.

Son objectif est de sensibiliser la
population aux questions
environnementales et d'agir pour
la transition écologique du Chablais
en facilitant l'action commune sur
le territoire.

Ses principales thématiques
d'intervention sont :

- les milieux naturels et paysagers,
- l'alimentation durable,
- la santé-environnement.

«Un hérisson dans mon jardin»
est une action sur 2026 et 2027
proposée par le CPIE, à destination
des habitants du Chablais.

Contact

21 rue de la Mairie
74200 Marin
info@cpiechablaisleman.fr
04 50 73 09 20
www.cpiechablaisleman.fr
f CPIEChablaisLéman
@ cpiechablaisleman

Nos partenaires



QUELQUES CONSEILS ET INFORMATIONS

**Si vous trouvez un hérisson en
bonne santé,** il est important de le
laisser tranquille, de ne pas le toucher
ni le nourrir.

Attention, le lait et le pain sont toxiques
pour le hérisson.

**S'il est en mauvaise santé, blessé et/ou
en danger,** il est possible de :

- Le déplacer avec des gants
- Appeler un vétérinaire ou un centre
de soins :

Tétrass libre - Savoie et Haute-Savoie
Centre de Sauvegardes de la Faune
Sauvage des Pays de Savoie
à Montagnole
07 83 80 05 46

Association Cyclamen - ERMUS
Centre de soins mammifères sauvages
à Groisy
04 50 68 42 10 / 07 81 08 42 50

⚠ En France, il est illégal de posséder
un hérisson européen comme animal
domestique. Le hérisson est une
espèce protégée.

Édition Février 2026
Création CPIE Chablais-Léman
Illustration hérisson p.3: Élodie Balandras

GRAINOTHÈQUE

ATELIER SEMIS DE TOMATES

LE 14 MARS 2026



Un grand merci pour l'atelier magnifique de ce matin, avec tout ce que vous aviez préparé en amont, et votre belle coordination à toutes les quatre. Merci pour votre temps et votre énergie communicative ! ... en espérant pouvoir à notre tour alimenter la grainothèque cet automne !

Catherine

Ambiance studieuse, chaleureuse et toujours joyeuse... Le partage et les échanges avec les participants de tous âges étaient également riche d'enseignement. Les petites techniques et trucs des uns et des autres mis en commun vont permettre... à nos petites graines patiemment mises en terre bien alignées, bien recouvertes (mais pas trop), de germer, de fleurir et fructifier pour le bonheur du travail accompli.... C'était une très belle matinée. Merci ! »

Maryline



« Je vous remercie beaucoup pour ce magnifique atelier qui m'a rappelé de joyeux souvenirs de jardinage dans les jardins partagés de Marseille ».

Aurore

« Un très bon moment, avec plein de petites astuces de jardiniers pour réussir ses semis

Quel plaisir de se retrouver autour de cet atelier, de tous les âges et dans le but de partager et enrichir ses savoirs et son potager ! »

Enora



« Super moment, bien organisé, clair, sympathique, chaleureux... qui a insufflé une bonne énergie pour commencer d'autres semis et retourner au jardin avec les beaux jours. »

Ondine



« Nous avons participé en famille, mon mari et moi avec nos 3 enfants, à l'atelier de semis de tomates et tout le monde a été enchanté !... »

DOMIAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr


SwissLife

Éric VUAGNAT et son Equipe
CÉRONS VOTRE AVENIR

Cabinet expert chablaisien en toutes assurances
depuis plus de 75 ans
pour les professionnels comme les particuliers.
Specialiste Retraite, Santé, Gestion de patrimoine.

10, av. du G^{al}-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421

Nos enfants ont surveillé tous les jours avec impatience.... quelle joie à la maison quand ils ont vu les premières pousses !

Même notre ado qui n'était pas très motivé pour venir avec nous, s'est pris au jeu et n'a pas quitté ses semis des yeux ! »

Mel, Max, Will, Adam et Morgane



2 semaines après...



3 semaines plus tard...



Au bout d'1 mois, le 13 avril...



...mi-mai

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT NETTOYAGE DE PRINTEMPS DIMANCHE 12 AVRIL 2026

Un immense merci à toutes les personnes volontaires qui se sont mobilisées pour la collecte des déchets dans le village, malgré la pluie. Cinq groupes ont parcouru les circuits cartographiés de 3 à 7 km qui leur avaient été remis.

Cette année, 104 kg de déchets ont été ramassés, contre 28 kg l'an passé. Un constat malheureusement en hausse, malgré la récente mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans la commune.



*Nous remercions chaleureusement
l'Agglomération de Thonon
pour le prêt du matériel et la municipalité
pour la collation offerte en fin de matinée.*

GRAND TROC DE GRAINES DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER 2026

Comme chaque année, les bénévoles Incroyables, et non moins passionnés, des Incroyables Comestibles d'Armoy ont organisé une Grand Troc de graines reproductibles (non F1) (voir encadré) avec la collaboration des Gardiens de Semences. Nous avons aussi convié Franck Gossmann, créateur d'Amrita Permaculture et Yaëlle qui nous a fait goûter les Délices « végétaux » d'Amrita.

Troquer
Rencontrer
Offrir
Conseiller

Diffuser
Echanger

Germer
Rapporter
Alimenter
Initier
Nourrir
Ensacher
Semer



Le Secret des Semences

Dans le Silence des Sillons
Les Saines Semences,
grâce à vos Soins,
Sortiront et S'élanceront
vers le Soleil,
Source de Satisfaction
et de bonne Santé



De très nombreuses personnes venant de communes voisines et même de plus loin sont venues partager leurs expériences, échanger des graines, en récupérer... dans une joyeuse ambiance.



Cette année, nous avons convié, autour de la Grainothèque de la Bibliothèque d'Armoy, les Grainothèques de Saint-Cergues, Sciez, Brenthonne, Neuvecelle, Evian et Douvaine. Seule celle de Veigy n'a pu être présente.



Accordéon, harmonica, chants, verre de l'amitié et goûter partagés, ont clôturé le Grand Troc annuel. Un grand merci à tous les bénévoles qui travaillent toute l'année pour semer, récolter, ensacher des graines variées et organiser ateliers et trocs. Mille mercis à la Mairie pour le prêt de la Grande Salle des fêtes, sans laquelle nous ne pourrions réunir autant de passionnés et d'amateurs des jardins ! Dans le prochain bulletin, nous expliquerons « Comment faire ses graines » avec les variétés les plus faciles.

L'équipe des Incroyables Comestibles

Vous pouvez nous rejoindre sur

LAC Chablais Incroyables Comestibles L74
WhatsApp Incroyables Comestibles Armoy Le Lyaud
06 74 96 01 26
Notre site : gardiensdesemencesleman74.fr
Instagram [gardiensdesemencesleman74](https://www.instagram.com/gardiensdesemencesleman74)



Graines F1

ce sont des graines hybrides issues de croisement entre 2 espèces ou 2 variétés différentes. Les graines F1 ne sont pas reproductibles.

La Grainothèque d'Armoy

est présente dans la bibliothèque de notre commune de mars à octobre. Accessible aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

TROC DE PLANTES LA JOYEUSE ÉQUIPE DES INCROYABLES COMESTIBLES AU TROC PLANTES ET GRAINES, AU LYAUD, LE 10 MAI 2026



Les Gardiennes de Semences ont organisé le Troc' Plantes et graines du printemps, dimanche 10 mai 2026 matin, sous la halle. Les Incroyables Comestibles d'Armo, avec une très belle équipe de bénévoles, étaient présents avec la grainothèque de la Bibliothèque d'Armo et ont eu beaucoup de succès. Le parrainage des graines achetées chez Zollinger, semencier bio/local, avec une petite subvention de la Mairie d'Armo, est toujours très apprécié.

Malgré le temps maussade, les jardiniers se sont pressés, nombreux dès 9h, en apportant les plantes de leur jardin et les 25 tables se sont remplies rapidement. Les échanges se sont prolongés tout au long de la matinée et chacun a pu récupérer des variétés ou plantes différentes pour encore plus de biodiversité.

Les jardiniers du Chablais apportent des plants et des graines de leur jardin et viennent ici les échanger contre d'autres variétés ou plantes. Pas d'argent, tout est gratuit, les conseils, les plantes et les graines. C'est un partage pour plus de biodiversité dans son jardin potager ou d'ornement.



Sur les stands des Gardiennes de Semences et des Incroyables Comestibles, des plants de tomates et de salades très diversifiées, des mûriers sans épine, des arbres aux anémones, des plants d'artémisia annua en médicinale... et de nombreuses graines de légumes et fleurs. Toutes ces graines et plantes sont récoltées dans nos jardins et sont donc adaptées à notre climat et terrains du Chablais. Elles sont reproductibles contrairement à celles des magasins et jardinerie qui sont le plus souvent des hybrides incapables de se reproduire à l'identique (ce qui permet d'en vendre chaque année de nouvelles).



Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront au prochain Troc du Lyaud.

La matinée s'est poursuivie vers 11h par une animation musicale avec Chantal à l'accordéon accompagnée de ses comparses, une flûte et un accordéon. Puis nous avons partagé un pique-nique sous la halle pour terminer cette matinée dans la joie.

Le troc de plantes et graines a lieu deux fois par an, au printemps et en automne au Lyaud. Il est soutenu par la municipalité du Lyaud qui fournit des affiches et met à notre disposition la Halle ainsi que les tables qui sont prêtées par la paroisse. Merci aussi aux bénévoles du Lyaud et d'Armo qui aident à la mise en place des tables et à l'accueil sur nos stands.



Rendez-vous au prochain troc qui aura lieu au Lyaud le dimanche 4 octobre 2026, en attendant celui d'Armo en février 2027, réunissant les gardiens de Semences de tout le Chablais.

LUTTE CONTRE LE FRELON À PATTES JAUNES (ASIATIQUE)

Vespa velutina nigritorax a été introduit accidentellement en France en 2004 et s'y est largement installé, ayant trouvé des conditions favorables à son développement.

C'est un fléau sanitaire, biologique et économique. La lutte nationale contre la prolifération du frelon à pattes jaunes en France prend une nouvelle dimension avec la parution le 29 décembre 2025 des décrets d'application de la loi votée précédemment.

Les objectifs sont de trois ordres :

1. Protection sanitaire pour les apiculteurs (ruches attaquées et décimées en été)
2. Protection de la biodiversité (11 kg d'insectes consommés par nid en une saison)
3. Protection des populations (insecte très agressif : plus d'une dizaine de décès par an)

L'impact économique s'étend également sur les marchés impactés et désertés et sur les vergers.

TROIS AXES DE LUTTE SONT DÉFINIS

1. Le piégeage de printemps des fondatrices
2. La détection et destruction des nids
3. Réduction du stress sur les colonies d'abeilles

Armoy s'engage depuis deux ans dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes.

En 2025 sur l'initiative de Monsieur Jean-Luc Rodriguez référent frelon du GDS des Savoie une première réunion publique d'information a été proposée en février.

Même si elle s'est limitée à la présence des élus d'Armoy, d'apiculteurs du secteur et d'habitants elle a atteint son objectif de prise de conscience de s'organiser collectivement dans la lutte.

Un premier maillage du territoire pour le piégeage des fondatrices au printemps avec les apiculteurs et personnes volontaires a permis de piéger une cinquantaine de fondatrices.

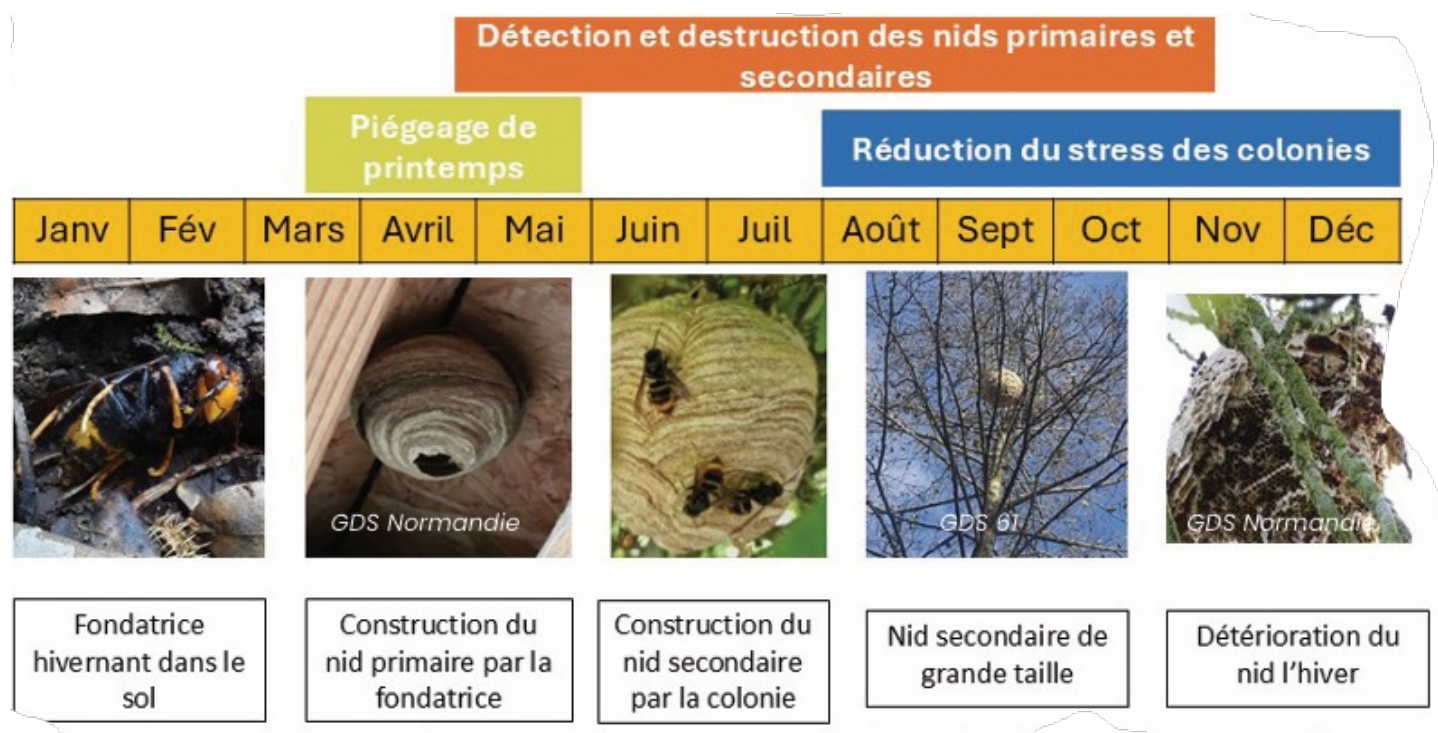
La municipalité d'Armoy par l'intermédiaire de son maire Patrick Bernard s'est engagé à prendre en charge la destruction des nids sur la commune (3 en 2025) et a profité de la proposition du GDS des Savoie d'acquérir des pièges sélectifs BEEVITAL à prix réduit (10 en 2025).

Cette dynamique s'est amplifiée en 2026.

Jean-Luc Rodriguez a proposé une réunion d'information sur les municipalités d'Armoy, Le Lyaud, Orcier et Allinges afin d'être plus efficace.

Cette réunion publique a été proposée cette année le 6 février 2026 sur la commune du Lyaud.

La présence des élus Joseph Déage maire du Lyaud, Catherine Martinerie Detraz maire d'Orcier, Agnès



Hubert future maire d'Armoy et la mairie d'Allinges représentée par ses adjoints, ainsi que des habitants des quatre communes a été très positif.

L'objectif présenté par Jean-Luc Rodriguez est de mettre en place un collectif de piégeurs volontaires sur les 4 communes.

L'inscription dès la fin de la réunion et le bouche à oreilles ont fait qu'un groupe s'est rapidement constitué.

Jean-Luc Rodriguez ayant récupéré 40 pièges Jabe-prod du département les a partagé équitablement sur les 4 communes.

Pour Armoy ils s'ajoutent aux 10 pièges Beevital commandés en 2025.

Il est rappelé dans la loi que les pièges doivent être sélectifs et permettre aux insectes non ciblés de sortir sans se noyer.

C'est pourquoi les pièges bouteilles largement diffusés sur internet sont INTERDITS.

Avec les pièges des apiculteurs et ceux achetés personnellement par les volontaires ce sont à minima 40 pièges suivis par 30 piégeurs qui ont été positionnés sur Armoy.

Pour Le Lyaud 30 pièges pour 19 piégeurs.

Allinges et Orcier sont suivis par Philippe Crola élu d'Allinges.

A part quelques-uns les piégeurs volontaires sont inscrits sur un groupe WhatsApp pour être informés, conseillés et communiquer leurs prises.

Tous les piégeurs rentrent sur le site régional le résultat de leur piégeage avec leur localisation.

Ces renseignements sont précieux pour la suite des actions. Cette année au 31 mai 2026.

Bilan des prises de fondatrices enregistrées sur le site à la date du 6 juin 2026.

Ville	Nombres de fondatrices piégées
Armoy	190
Le Lyaud	343
Allinges	61
Orcier	447

Soit 1041 captures enregistrées à ce jour, qu'il faudra comparer plus tard avec les chiffres du département.

Suite au piégeage nous entrons dans la seconde phase quand les fondatrices ne quittent plus le nid. Il s'agit de repérer les nids primaires puis secondaires, de les déclarer sur la plateforme dédiée afin de les détruire après confirmation par le référent.

Au 6 juin, 3 nids primaires ont déjà été détruits, 2 au Lyaud et 1 sur Allinges. Déclarations faites grâce aux informations diffusées.

Tous les piégeurs ont reçu les documents du GDS des Savoie et deviennent par leur diffusion auprès de leurs connaissances de formidables ambassadeurs de la lutte.

La mairie d'Armoy a recommandé 10 pièges Beevital supplémentaires ce qui va nous permettre à minima avec les achats personnels de doubler le nombre de piégeurs pour 2027.

Si vous voulez participer rapprochez-vous de votre mairie pour vous inscrire et pouvoir être prévenus et conviés à la réunion préparatoire en début d'année 2027.

Tous nos remerciements à nos piégeurs pour leurs engagements citoyens consciencieux pour l'intérêt de tous.

La technique et l'expérience évoluent et nous avons testé un nouveau piège Suisse Good4bee qui donne d'excellents résultats pour le piégeage des fondatrices mais serait sous dimensionné pour la protection des ruchers.



Beevital Armoy



Jabe-prod Le Lyaud



Good4bee



Piège avec couvercle sur pot de conserve.
(ne pas oublier de mettre une éponge au fond
pour permettre aux insectes non ciblés
de s'échapper sans se noyer)

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES**Notice explicative de l'arrêté préfectoral "chenilles processionnaires"**

• Pourquoi cet arrêté

A qui s'adresse-t'il ?

L'Arrêté s'adresse à tous les propriétaires, locataires et gestionnaires (collectivités, entreprises, particuliers) d'espaces extérieurs (jardins, espaces verts, voiries ...).

Quel est son objectif ?

L'Arrêté n'a pas vocation à éradiquer les chenilles processionnaires du pin et du chêne mais à protéger les populations humaines contre l'exposition aux soies urticantes qu'elles portent.

• Les principes de l'arrêté

L'Arrêté détermine des zones en fonction du niveau de fréquentation du public :**Zone 1** Article 3 Zone très fréquentée

Zone où la **présence humaine est régulière et inévitable** et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu prioritaire, y compris les habitations individuelles (se référer à l'annexe 1 de l'Arrêté). Cela inclut également un rayon de 20 m autour du lieu considéré.

**Exemples de lieux concernés par l'arrêté :**

- Les espaces extérieurs des habitations individuelles ou collectives
- Les parcs ouverts au public, les aires de jeux pour enfants, les jardins et cimetières
- Les équipements et terrains de sport
- Les espaces extérieurs des hébergements de tourisme
- Les zones accessibles au public dans les entreprises et les centres commerciaux
- Les espaces verts et voiries aménagés pour accueillir du public sensible
- Les espaces extérieurs des établissements d'enseignement, de santé et médico-sociaux (crèches, EHPAD ...)
- Les portions de voies publiques et privées ouvertes au public (dont les itinéraires de promenades et de randonnées), incluant le périmètre de 5m bordant ces voies, dès lors qu'elles sont situées à 30 m ou moins d'un des autres lieux définis en zone 1.

Le rayon de 20 m retenu pour les autres espaces situés en zone 1 ne s'applique pas à ces voiries.

Zone 2 Article 3 Zone moins fréquentée

Zone où la **présence humaine est moins régulière et évitable** et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins prioritaire (se référer à l'annexe 1 de l'Arrêté). Cela inclut également un rayon de 20 m autour du lieu considéré.



Sont concernés les sites spécifiquement destinés au regroupement et/ou au stationnement du public (banc, aire de pique-nique, parking, ...) dans les lieux suivants :

- Forêts propriétés de l'État ou des collectivités
- Forêts des propriétaires privés dont l'ouverture au public a été expressément autorisée par le propriétaire
- Espaces protégés au titre de l'environnement (parcs nationaux, réserves ou espaces naturels, réserves biologiques ...).

Arrêté Préfectoral visant à limiter l'exposition des populations aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*).
Plaquette réalisée sur un modèle de FREDON Bretagne - Date de mise à jour Décembre 2025 - Illustrations : Canva, FREDON France - Ne pas jeter sur la voie publique.

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS DE L'ARRÊTÉ :**1 Désigner un référent** Article 8

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents 'procectionnaires', qui après formation, auront pour rôle de :

- Repérer la présence de ces espèces ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens ;
- Partager des informations avec le coordinateur régional.

**2 Signaler** Art. 7 et 10

Tout un chacun est incité à faire part de ses observations portant sur la présence de chenilles processionnaires via la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante :

<https://signalement-chenillesprocectionnaires.atlasante.fr/>

**3 Informer le Public** Art. 13 et 15

En période de procession des chenilles, l'information doit être relayée, notamment par l'affichage aux principaux points d'accès des sites concernés, dans un délai :

- de **48 heures** en **zone 1** (sauf habitations individuelles) ;
- de **2 jours** ouvrés en **zone 2** ;

Cet affichage peut être mis en place de manière préventive en zone 2.

**4 Restreindre l'accès au Public** Art. 13 et 16

En période de procession des chenilles :

- En **zone 1** : l'accès au public doit être interdit sous le **délai de 48 heures**, dans un rayon de 20 m autour des arbres touchés (sauf habitation individuelle) ;
- En **zone 2** : l'accès au public peut être restreint si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.

La restriction d'accès pourra être levée si l'exposition directe aux chenilles disparaît.

**5 Agir** Art. 13 et 16

En **zone 1** :

- Le responsable procède ou fait procéder, dans le **délai d'1 mois** au plus tard, à un moyen de lutte parmi ceux cités à l'annexe 2 de l'arrêté ;
- Sauf si, hors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points **3 & 4** sont appliquées et qu'aucune autre zone 1 contaminée n'est présente dans un rayon de 50 m.

En **zone 2** : action recommandée si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.

**6 Planifier** Article 13

En **zone 1** : dans un **délai de 6 mois**, le responsable du site met en place un plan de prévention et de gestion comprenant les mesures suivantes :

- Identification des moyens de gestion adaptés à la zone (article 4) ;
- Sensibilisation des personnels et entreprises amenés à y travailler ;
- Inventaire des foyers ;
- Mise en œuvre de moyens de prévention et de lutte (article 4).

**Cas des maisons individuelles** Article 14

En présence de nids dans une propriété à usage d'habitation individuelle, et en cas de risques avérés pour la santé humaine, le responsable procède, ou fait procéder par un prestataire (ex : désinsecteur, paysagiste ...), dans un **délai d'1 mois**, à la destruction mécanique des nids, ou au piégeage des chenilles.



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Vous étiez nombreux à venir assister à la cérémonie des vœux 2026 du maire d'Armoy, le 16 janvier dernier. C'est notamment en présence de Joseph DEAGE (maire du Lyaud et vice-président de Thonon Agglomération), François DEVILLE (maire d'Allinges et vice-président de Thonon Agglomération) et de Christian PODEVIN (président du SYMAGEV), que notre maire, s'est exprimé ce soir-là.



Après avoir adressé ses meilleurs vœux à la population, M. Patrick BERNARD a salué la mémoire des habitants du village décédés pendant l'année écoulée et a eu une pensée pour les victimes de la tragédie survenue à Crans-Montana.

Puis, il a remercié toutes les personnes qui, tout au long de l'année, œuvrent pour la commune et ses habitants : sapeurs-pompiers, gendarmerie, la Région, le Département, les divers services de l'Etat, les porte-drapeaux, l'ensemble du personnel de l'école, le pôle santé, l'équipe de la bibliothèque, le secrétariat de la mairie, le CCAS, nos associations et nos commerçants.

A propos de ces derniers, M. le maire a évoqué la réouverture de l'Echo des Montagnes depuis le 20 décembre et s'est félicité de cet effort à la fois de continuité et de renouveau au cœur du village.

M. BERNARD a en suite parlé du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Mobilité (PLUI-HM), adopté le 26 décembre 2025 par l'ensemble des 25 communes situées sur le territoire de Thonon Agglomération. Ce plan refondu et élargi remplace les anciens documents d'urbanisme en vigueur à Armoy et vise à mieux coordonner les projets d'aménagement avec nos partenaires de l'intercommunalité. Il intègre les orientations en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie, d'agriculture, de logement et de santé, dans un ensemble de documents consultables sur le site internet de Thonon Agglomération.

Après avoir brièvement évoqué la construction de 52

logements (dont 16 aidés) au cœur du Chef-Lieu, M. le maire est revenu sur l'édification de notre nouvelle mairie, dont l'inauguration fut l'un des temps forts de 2025. Plus moderne et fonctionnelle, elle répond déjà aux besoins actuels en permettant d'assurer l'accueil du public dans de meilleures conditions.

2025 fut une année riche en travaux et aménagements divers qui illustrent le dynamisme de notre village : sécurisation de l'intersection Chemin de Bellevue – Route de l'Ermitage avec mise en place d'un chemin piétonnier, l'isolation thermique du pôle santé au moyen d'un sas d'entrée, le remplacement du radar pédagogique du Chef-Lieu, la rénovation de la toiture de la sacristie, la réfection des peintures de la salle polyvalente, l'aménagement d'un nouveau parking face à l'ancien presbytère, la rénovation de l'escalier de la maison Sansonnet, la mise en place de 4 points d'apport volontaires pour les ordures ménagères (bientôt 5), l'aménagement de l'arrêt de bus au Plateau de Lonnaz et enfin, l'acquisition à l'amiable de 4 terrains situés à proximité de la mairie afin de constituer une réserve foncière pour d'éventuels projets à venir.

Pour conclure avant le traditionnel pot de l'amitié, M. BERNARD a alors annoncé qu'il ne représentait pas sa candidature aux élections municipales de mars 2026. Après 6 années de travail intense, il quitte la fonction avec le sentiment du travail bien fait et une situation financière saine.



N.d.a : les conseillers municipaux qui l'ont accompagné pendant ce mandat écoulé, profitent de cette tribune pour le remercier chaleureusement et saluer son engagement et son professionnalisme. Patrick BERNARD a su développer Armoy avec courage, empathie et, malgré ses nombreux succès, toujours avec beaucoup d'humilité. Merci, M. le maire !

SOUVENIR DE LA DÉPORTATION

DIMANCHE 26 AVRIL 2026



En cette journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, commémorer la tragédie humaine que fut la déportation, c'est d'abord rappeler l'horreur et la barbarie des systèmes concentrationnaire et génocidaire nazis. C'est se souvenir de l'extermination par le régime nazi d'une partie de l'humanité. Des hommes, des femmes et des enfants ont été arrachés à leur foyer, déportés dans des conditions inhumaines, simplement en raison de leur origine, de leur foi ou de leurs opinions.

Nous devons non seulement nous souvenir, mais aussi rendre hommage aux victimes ainsi qu'à ceux qui ont résisté, à ceux qui ont osé défendre les valeurs de liberté, de dignité et de justice. Leur courage et leur résilience doivent nous inspirer pour ne jamais oublier ces pages sombres de notre passé.

Il faut rappeler avec émotion et solennité les événements tragiques qui se sont déroulés dans le Chablais, les 19, 20 et 21 mai 1944 : Les rafles dirigées par la Gestapo et la Wehrmacht avec l'appui des miliciens locaux.

Le dimanche 21 mai, le village d'Armoy est encerclé. Marc Frossard est arrêté sur la place du village. Déporté, il décèdera à Dachau le 2 février 1945. Camille Frossard, son cousin, est arrêté à Orcier. Déporté, il décèdera à Dachau le 25 février 1945.

Chaque année, il nous incombe de rappeler ce drame, afin que la vérité de l'enfer concentrationnaire ne se perde pas avec la disparition des derniers survivants et témoins directs.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai 1945 l'Allemagne hitlérienne capitulait, la guerre qui ravageait depuis six ans l'Europe prenait fin. La liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur.

Plus de 60 millions d'hommes et de femmes ont trouvé la mort durant cette période. Des soldats bien sûr, mais aussi plus de 40 millions de civils. Parmi eux, 6 millions de Juifs, des Tziganes, des homosexuels, des porteurs de handicap, des résistants, des communistes, des gaullistes, des citoyens dont la seule faute était d'être différents ou de penser autrement.

Il est essentiel que nous ne perdions jamais de vue les leçons de cette période tragique. Actuellement nous vivons dans un monde où les tensions et les conflits persistent, où de nouveau l'ordre mondial est bousculé, le droit international menacé.

***La paix n'est pas un acquis ;
elle se mérite et se défend chaque jour.***



PLAN VERGER AU CHANAL

TAILLE DES ARBRES

Animation taille des arbres fruitiers samedi 24 janvier 2026
Initiée par Thonon Agglomération en collaboration avec la commune d'Armoay, l'animation dédiée à la taille des arbres fruitiers a rassemblé de nombreux participants, malgré un temps froid mais clément, sans pluie. L'événement s'est déroulé dans la salle du conseil municipal, où les participants ont été accueillis chaleureusement autour d'un café et de délicieuses brioches.



La matinée a débuté par une présentation interactive sur les techniques de taille, projetée sur un écran. Le formateur, Rémi GENESTON, arboriculteur et botaniste, a expliqué les principes fondamentaux de la taille, en insistant sur l'importance de cette pratique pour la santé des arbres et la qualité des récoltes. Les principes de base ont été expliqués : reconnaissance des bourgeons, choix des branches à conserver, aération de la ramure et respect de la forme de l'arbre. Chaque étape a été commentée afin de rendre la taille accessible aussi bien aux débutants qu'aux jardiniers plus expérimentés. Les participants ont pu poser des questions et échanger sur leurs expériences personnelles.

Après cette introduction théorique, les participants se sont dirigés vers le verger communal, pour pratiquer sur deux arbres fruitiers, un pommier et un poirier. Sous la supervision du formateur, chacun a pu mettre en pratique les techniques présentées en début de matinée. La taille des arbres fruitiers est essentielle pour favoriser une bonne circulation de l'air, optimiser la lumière et encourager une production abondante de fruits. Grâce à cet atelier, les participants ont non seulement appris à tailler correctement, mais aussi à apprécier l'importance de cette activité pour le verger communal.



En fin de matinée, les participants ont quitté le verger avec le sourire, ravis d'avoir partagé cette expérience enrichissante. Cette animation a permis à chacun de repartir avec des conseils pratiques et l'envie de mettre en application ces techniques dans son propre jardin.



Renouveau du verger

FÊTE DES MÈRES

Notre traditionnel repas de la fête des mères s'est déroulé le vendredi 5 juin et a rencontré un franc succès.

Madame la Maire a ouvert les festivités avec un message adressé à toutes les mamans et a été très applaudie.

L'animation a été assurée par JOSE and CO qui a, comme d'habitude, mis le feu sur la piste de danse.



Nous remercions très vivement nos commerçants pour leur investissement dans la préparation du repas.

Le buffet a été entièrement confectionné par l'équipe de la boucherie Jordan, le dessert par la boulangerie-pâtisserie Deville, le fromage par la fromagerie P'tit Giroud et tout le côté boissons par notre supérette Vival.



Merci à toute l'équipe de la commission « Fêtes et cérémonies » pour leur travail, leur bonne humeur et leur dévouement.

Une belle soirée qui s'est déroulée dans une ambiance très festive jusqu'tard dans la nuit.

*À l'année prochaine !
Nous vous attendons très nombreuses
pour 2027 !*



PASS'RÉGION SENIORS : UNE CARTE AVANTAGES POUR LES +65 ANS

La Région AuRA (Auvergne Rhône Alpes) propose une carte gratuite qui donne accès à des centaines d'offres locales et à une cagnotte de 15 €. La demande se fait exclusivement en ligne.

Des avantages près de chez vous

Avec le Pass'Région Seniors, accédez à des offres dans tous les domaines :

- * Culture & tourisme : spectacles, festivals, expositions, visites, hébergements
- * Commerces & artisans
- * Restauration : réductions, cafés offerts
- * Santé, bien être & sport : séances gratuites ou à tarif préférentiel, stations thermales
- * Mobilité : offres exclusives pour vos déplacements dans la région.

Les offres évoluent régulièrement : consultez le site ou l'application pour rester informé.

Une cagnotte de 15 € offerte par la Région.

Dès l'inscription, bénéficiez de 15 € offerts :

- * 10 € pour l'achat de livres en librairie partenaire
- * 5 € pour l'entrée dans un Site Touristique Emblématique d'Auvergne Rhône Alpes.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, résidant en Auvergne Rhône Alpes.

Une demande 100% numérique : comment faire ?

Pour obtenir votre Pass'Région Seniors, la démarche est uniquement dématérialisée:

- Rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr/passregionseniors ou téléchargez l'application
- Créez votre compte en renseignant vos informations (nom, prénom, date de naissance, adresses mail et postale) — aucun document n'est à charger
- Validez le lien reçu par e mail
- Vous recevez ensuite la carte directement à votre domicile pour profiter des avantages chez les partenaires.

Important : aucune demande par téléphone, en agence ou par courrier n'est possible.

Je demande mon Pass'Région Seniors, un dispositif soutenu par la Carsat.

Le Pass'Région Seniors est mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes avec le soutien de la Carsat Rhône Alpes et Auvergne — une mobilisation au service du bien vieillir et de l'accès aux activités locales. Toutes les informations pratiques et le formulaire de demande en ligne sont disponibles sur auvergnerhonealpes.fr/passregionseniors.



ÉCOLE ARMOY - LE LYAUD : EFFECTIF : RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

À la rentrée prochaine, notre école accueillera 340 élèves. Des inscriptions restent possibles tout au long de l'été.

Malgré une légère baisse des effectifs, les classes compteront en moyenne 25 à 26 enfants. De quoi assurer de meilleures conditions d'apprentissage.

Tout au long de l'année passée, de nombreuses activités ont été proposées aux élèves pour enrichir leur

parcours scolaire.

Un grand merci à l'ensemble de l'équipe pédagogique et à ses partenaires pour leur engagement quotidien.

Nous vous souhaitons un très bel été à toutes et à tous et avec un peu d'avance une bonne rentrée en septembre 2026.

SERVICE NATIONAL : LES CANDIDATURES SONT OUVERTES

Devant un parterre de 75 journalistes réunis à Balard, la ministre des Armées et des Anciens combattants, le chef d'état-major des armées et les chefs d'état-major des trois armées ont lancé les candidatures pour le service national. Volontaire et militaire, il accueillera une première cohorte de 3 000 jeunes dès septembre prochain.

Lors de la conférence de presse du 12 janvier 2026, la ministre des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin, a déclaré : « Le président de la République a annoncé, le 27 novembre dernier, l'instauration d'un service national rénové volontaire, purement militaire d'une durée de 10 mois. »

Cet engagement entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle avec le recrutement de la première cohorte de jeunes volontaires.

Pensé comme une année d'engagement utile, ce service national constitue, estime la ministre, une expérience unique, « un engagement concret, dans un cadre militaire, avec un statut d'appelé du service national. Pendant près d'un an, donner tout son temps pour servir la nation, pour être utile à la nation en contribuant à des besoins opérationnels clairement identifiés par nos armées. »

La ministre a également insisté sur un point structurant : aucun diplôme n'est requis pour candidater. Tous les jeunes de 18 à 25 ans peuvent se porter volontaires, la sélection reposant sur des critères assumés : « Motivation, aptitude médicale et adéquation entre un profil et le besoin de nos armées. » Un dispositif qui s'inscrit « dans une évolution de long terme vers un modèle d'armée plus hybride. » Catherine Vautrin précise que la jeunesse n'est pas une découverte pour nos armées : chaque année, celles-ci recrutent près de 35 000 jeunes.

Un engagement pleinement intégré aux forces

Le service national s'inscrit directement dans les missions confiées aux armées sur le territoire national, en métropole comme en outre-mer. Les jeunes volontaires ne sont ni observateurs ni figurants, mais intégrés au fonctionnement quotidien des unités.

Le chef d'état-major des armées, Fabien Mandon, l'a rappelé : « Faire le choix du service national, c'est participer à la protection des citoyens de notre pays dans un environnement dont on a montré qu'il était incertain. » Les appelés occuperont une place identifiée au sein des forces, « ils seront des maillons entiers de nos armées. Ils seront pleinement intégrés dans les unités des forces. » Avec des exigences identiques à celles des militaires d'active. « Ils vont donc vivre pendant 10 mois selon les règles qui s'appliquent à tous les militaires. »

Dans l'armée de Terre, servir comme soldat à part entière

Avec 1 800 appelés accueillis dès 2026, l'armée de Terre constituera le principal contingent du service national.

Elle proposera des missions au plus près du terrain et des réalités opérationnelles. Son chef d'état-major, le général Pierre Schill, l'a rappelé sans ambiguïté : « Le jeune qui rejoindra l'armée de Terre servira sans distinction par rapport à un soldat d'active. »

Les missions proposées couvriront un large spectre de métiers : « Télépilote de drone, sapeur du génie, cavalier blindé, mécanicien, fantassin... » Il s'agit de leur faire découvrir la vie de ceux qui portent les armes de la France, précise le général, « de s'entraîner avec eux, de s'engager avec eux sur le territoire national, et, en un mot, de servir comme soldat à part entière pour mieux servir notre pays. »

Marine nationale : protéger les approches et appuyer la nation

La Marine nationale intégrera 600 appelés dès l'été 2026, à terre comme en mer. Les missions confiées s'inscrivent dans le quotidien opérationnel de la Marine, notamment en matière de surveillance maritime, de protection des approches et d'assistance aux populations. Son chef d'état-major, l'amiral Nicolas Vaujour, en a résumé l'esprit : « Il s'agit bien de donner à la fois un cadre, donner du sens, donner une mission. » Les appelés pourront être engagés dans « des missions embarquées [...] pour venir en aide à notre territoire national [...] faire face aux intempéries, aux catastrophes naturelles. »

La Marine recherche également des profils techniques, notamment des mécaniciens, des électriciens ainsi que des spécialistes du cyber ou de l'intelligence artificielle, appelés à renforcer les unités à terre comme en mer.

Armée de l'Air et de l'Espace : au plus près de l'outil de combat

L'armée de l'Air et de l'Espace accueillera elle aussi 600 volontaires dès septembre 2026. Le parcours débutera par une formation militaire initiale en base aérienne, avant une affectation au sein des unités opérationnelles. Son chef d'état-major, le général Jérôme Bellanger, a précisé les objectifs de cette première phase : « Un premier mois pendant lequel ils vont apprendre la militarité [...] découvrir les missions de la base aérienne. »

À l'issue de cette période, les appelés se verront confier des missions couvrant un large spectre de métiers opérationnels : « Protection-défense, contrôle aérien, cyber, lutte antidrogue, commandement de l'espace. »



LE RAMONAGE

Le décret n°2023-641 du 20 juillet 2023, entré en application en octobre 2023, impose au moins un ramonage par an pour les appareils de chauffage individuels à combustible solide (bois, charbon, etc.). Cette obligation vise à réduire les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone tout en garantissant le bon fonctionnement des installations. Le non-respect

de cette réglementation peut également entraîner des conséquences sur la prise en charge des sinistres par les assurances.

Le ramonage peut être effectué tout au long de l'année, pas seulement en automne.

Pour rappel, le défaut de ramonage peut entraîner une amende de classe 4 (750€).

INFO FRONTALIERS

Dans un contexte où les flux de travailleurs frontaliers entre la Haute-Savoie et le canton de Genève restent particulièrement élevés, la municipalité rappelle l'importance pour chaque frontalier de maintenir à jour son adresse auprès de l'administration fiscale genevoise.

Cette démarche, souvent perçue comme secondaire, est en réalité essentielle : elle permet une répartition juste de la compensation financière versée par la Suisse aux collectivités françaises, directement liée au lieu de résidence des travailleurs.

Une adresse erronée ou non actualisée peut ainsi fausser les données et priver la commune de ressources nécessaires au financement des services publics locaux.

Il est donc vivement recommandé à tous les frontaliers de vérifier régulièrement leur situation auprès des autorités compétentes afin de garantir une juste contribution au territoire où ils vivent.

Votre coopération est précieuse pour soutenir le bon fonctionnement et le développement de notre territoire. La commune souhaite rappeler également à tous les travailleurs frontaliers l'importance de maintenir leur permis G à jour, faire les mises à jour nécessaires auprès du service de la population du canton de Genève, en lien avec votre employeur.

RÉSERVE CIVILE



Assistance aux populations, appui logistique, rétablissement des activités, la réserve communale de sécurité civile est amenée à intervenir en cas de crise ou dans le cadre du déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Candidatez et devenez bénévole au sein de la réserve civile et citoyenne d'Armoy. Aucun critère n'est requis, que ce soit au niveau de la condition physique, de la limite d'âge ou de la formation. Néanmoins, il est important de noter que les personnes doivent être disponibles rapidement en cas de besoin car les situations de crise ne peuvent pas être anticipées.

L'engagement renouvelable chaque année est acté par une convention conclue avec la municipalité. Vous devez bien entendu résider à Armoy, avoir 18 ans révolus et jouir de vos droits civiques. Vous pouvez proposer votre candidature à tout moment, en envoyant un mail à mairie@armoy.fr, en mentionnant en objet : « RCSC », avec vos coordonnées complètes et un bref message sur vos motivations. Nous vous contacterons rapidement.

RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoy, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française).

Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Dimanche 6 septembre 2026	Troc spécial rentrée	Friperie Troc Party	Salle polyvalente d'ARMOY
Mercredi 23 septembre 2026	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Vendredi 2 octobre 2026	Octobre Rose	Conférence avec le Dr Salvat	Salle polyvalente d'ARMOY
Dimanche 4 octobre 2026	Troc plantes	Incroyables comestibles gardien des semences	LE LYAUD
Samedi 10 octobre 2026	Boom des enfants	APE	Salle polyvalente d'ARMOY
Samedi 17 octobre 2026	Fête de la châtaigne	Comité des fêtes Armoy	Devant le SIVOM et mairie ARMOY
Dimanche 18 octobre 2026 de 9h à 10h	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	LE LYAUD
Samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026	Expo artisanale	Foyer Rural	Salle polyvalente d'ARMOY
Dimanche 25 octobre 2026	Friperie	Friperie Troc Party	LE LYAUD
Mercredi 11 novembre 2026	Cérémonie du 11 novembre	Mairie	ARMOY - Monument aux morts
Samedi 14 novembre 2026	Troc Livres	Réseau bibliothèques	Bibliothèque municipale de Perrignier
Samedi 21 novembre 2026	Loto	APE	Salle polyvalente d'ARMOY
Dimanche 22 novembre 2026	Stage de chi quong	Foyer Rural (Virginie)	LE LYAUD
Samedi 28 novembre 2026	Repas des aînés	CCAS Armoy	Salle polyvalente d'ARMOY
Mercredi 2 décembre 2026	Don du sang	Goutte de Vie	LE LYAUD
Samedi 5 décembre 2026	Concert	Ecole de Musique	Salle polyvalente d'ARMOY
Dimanche 13 décembre 2026	Noël des enfants	Comité des fêtes Armoy	ARMOY
Dimanche 13 décembre 2026	Troc de Noël	Friperie Troc Party	LE LYAUD

COUP DE GUEULE... LUTTE CONTRE LE BRUIT

*Vivre ensemble. Nous sommes à la campagne...
Nous y sommes bien... Respectons la nature !*

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par Bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage. C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses... **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS.**

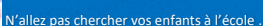
Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8:00 à 20:00 et les samedis de 9:00 à 12:00 et de 14:30 à 19:00.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12:00 et 14:00 et après 19:00.

Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

Le brûlage à l'air libre : interdit toute l'année pour les particuliers, professionnels et collectivités, sauf dérogations accordées aux agriculteurs et forestiers, encadrées par l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0915 du 4 juillet 2023.





Adoptez les bons réflexes.
www.encasdattaque.gouv.fr

Je garde ce document à portée de main.
Je sais où prendre l'information.
Je suis autonome pour 24 heures.
Je me protège ainsi que mes proches en adoptant les bons réflexes.



Le dispositif **National FR-ALERT** permet à la Préfecture d'informer la population via la téléphonie mobile (SMS et/ou notification).

En Haute-Savoie, les messages d'alerte à la population sont diffusés via les médias suivants :
Twitter : @Prefet74 - Radio France Bleu Pays de Savoie - Télévision France 3 Alpes

- Contact Mairie 04.50.73.95.74
- @mail : mairie@armoy.fr
- @mail : crise@armoy.fr
- Site internet : www.armoy.fr
- Revue communale ARMOY
- Réseaux sociaux : [FB.com/ArmoyVill](https://www.facebook.com/ArmoyVill)

SUIVEZ L’AFFICHAGE

1 PANNEAU LUMINEUX

Croisée route d'Armo y - route du Lyaud

7 POINTS INFORMATION

Mairie - 230 route du Bois de la Cour
Route de l'Ermitage – route du Bois de la Ville
Chemin Pépinière - route du Bois de la ville
Chemin de Planaise
Chemin de la Procession
Place Humbert de Savoie
Place du Chanal

Mairie
230 route du Bois de la Cour
74200 ARMOY

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 112
114 S.O.U.R.D.S ET M.A.I.E.N.T.E.N.D.A.N.T.S



Salle polyvalente & Salle des associations

202, Route du Bois de la Cour – 74200 Armoy

PREPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE

<https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

2 litres d'eau par personne/ Nourriture d'urgence/ Lampe de poche / Radio à piles/ vêtements chauds et de rechange/ Sac de couchage/ Lingettes/ Double des clefs de votre domicile et de votre véhicule / Papiers d'identité/ Argent liquide / Ordonnances et médicaments/ téléphone portable avec chargeur/ sacs étanches pour protéger les effets et vos papiers / livres ou lecture/ divers jeux de sociétés et n'oubliez pas le « doudou » si vous avez des enfants en bas âge...

SIGNEZ TOUJOURS VOTRE DEPART A VOS PROCHES

Mairie
230 route du Bois de la Cour
74200 ARMOY

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 112
114 SQUADS ET MALENTENDANTS



S'informer pour mieux réagir



S'informer pour mieux réagir

EXTRAIT DU DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS



https://www.haute-savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/41292/239399/file/DDRM_74_2022.pdf

METEOROLOGIQUE	TEMPETE	➢ Limiter vos déplacements. ➢ Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets. ➢ Ne pas intervenir pas sur les toitures. ➢ Ranger les objets exposés au vent. ➢ <u>Eviter toute activité extérieure.</u>
	PLUIE	➢ Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. ➢ Se renseigner sur les conditions de circulation. ➢ Se conformer aux consignes des pouvoirs publics. ➢ Respecter la signalisation et les périmètres de sécurité.
	ORAGE	➢ Être prudent dans ses déplacements et ses activités de loisir. ➢ Eviter les zones boisées. ➢ Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
INONDATION	AVANT	Mettre hors d'eau les objets et biens précieux, repérer les disjoncteurs et vannes de coupure gaz, arrimer les cuves, obturer les entrées d'eau, évacuer les véhicules hors zone inondable, faire une réserve d'eau potable, écouter les consignes des pouvoirs publics. ➢ Prévoir les moyens d'évacuation.
	PENDANT	➢ S'informer auprès de la Mairie et des radios de la montée des eaux. ➢ Dès l'alerte fermer les portes et ouvrants, couper les énergies et rejoignez une zone sécurisée. ➢ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous êtes forcé par la crue.
	APRES	➢ Ne rétablir le courant que si les installations sont sèches. ➢ Faire sa déclaration de sinistre.
	AVANT	➢ Connaître le système spécifique d'alerte barrage ➢ Connaître les points hauts sur lesquels on se réfugiera (collines, étages élevés des immeubles résistants...), les moyens et itinéraires d'évacuation
BARRAGES	PENDANT	➢ Reconnaitre le système d'alerte « Il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes, avec des émissions de 2 secondes, séparées d'interruptions de 3 secondes ➢ Gagner le plus rapidement possible les points hauts à proximité ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide et ne pas revenir sur ses pas ➢ Mettre en application le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mairie
230 route du Bois de la Cour
74200 ARMOY

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 112
114 SOURDS ET MALENTENDANTS

DIGUES	APRES	➤ Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte ➤ En cas de sinistre : Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche, chauffer dès que possible, aérer les pièces
	AVANT	➤ Repérer les points de coupures eau, gaz, électricité. ➤ Fixer les appareils lourds et les meubles.
SISMIQUE	PENDANT	➤ A l'intérieur se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres. ➤ A l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques et s'éloigner des façades, toitures et des risques de chutes de matériaux.
	APRES	➤ Toujours se méfier des répliques. ➤ Si vous êtes pris dans les décombres, tapez avec un objet sur des canalisations, poutres...pour signaler votre présence.
MOUVEMENT DE TERRAIN	AVANT	➤ D'une manière générale, signaler à la Mairie les désordres. ➤ Fissures au sol, fissures sur le bâti, affaissement du sol, présence de blocs instables ou désolidarisés.
	PENDANT	➤ A l'intérieur ➤ En cas de craquement inhabituel, fermer les ouvrants et quitter la zone. S'inquiéter des personnes vulnérables. ➤ A l'extérieur ➤ S'éloigner de la zone et se mettre en sécurité.
	APRES	➤ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

www.encasdattaque.gouv.fr



Mairie
230 route du Bois de la Cour
74200 ARMOY

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 112
114 SOURDS ET MALENTENDANTS

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE : TADISPO

Le TADispo est un service de transport public à la demande, proposé par Thonon Agglomération. Il est destiné aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et aux personnes de plus de 70 ans, dont les déplacements ne peuvent être réalisés par des lignes de transport collectif existantes sur le territoire.

Un service spécialisé réparti sur 3 zones.

Le service TADispo dessert le territoire de Thonon Agglomération, sur les 3 zones présentées ci-dessous :



ZONE 1 : ROUGE

ZONE 2 : JAUNE

ZONE 3 : VERT

POUR QUELS TRAJETS ?

- Les trajets réalisés à l'intérieur d'une même zone, d'adresse à adresse ;
- Les trajets réalisés d'une zone à une autre, qui s'effectuent d'adresse à point d'arrêt.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le service TADispo est un service de Transport À la Demande réservé aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et aux personnes de plus de 70 ans, résidant sur le territoire de Thonon Agglomération.

Tarifs

Intra-zone :	2,5€/ticket 20€/mois ou 200€/an
Inter-zone :	3,5€/ticket 30€/mois ou 300 €/an

Tickets vendus à bord.

Paiement en espèces, carte bancaire ou chèque pour les tickets à l'unité.

Paiement par virement bancaire pour les abonnements mensuels et annuels.

Plus d'informations au 04 50 74 49 96.

Pour les titres de transports édités avant le 3 juillet 2023, nous vous remercions de contacter la centrale TADispo par téléphone.

Horaires

Les véhicules circulent tout l'année, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 18h.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Adhérez au service

L'inscription est gratuite et obligatoire pour la première réservation.

Effectuez votre demande :

- Par mail : en adressant le formulaire d'adhésion ci-dessous, dûment complété et accompagné d'une photo à tadispo@ratpdev.com

Je télécharge le formulaire d'adhésion en cliquant ici OU

- Par téléphone :

avec un conseiller en ligne au 04 50 74 49 96

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 04 50 74 49 96.

2. Réservez votre transport

Formulez votre demande de réservation, au plus tard une demi-journée à l'avance (sous réserve de disponibilité du service) :

- par téléphone au 04 50 74 49 96 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) ;
- ou par mail à l'adresse tadispo@ratpdev.com

Vous recevrez une confirmation par mail ou par téléphone.

Les horaires de prise en charge sont déterminés selon les disponibilités et réservations déjà effectuées au moment de la demande. Il ne s'agit en aucun cas d'un service de transport privatif.

3. Présentez-vous au point d'arrêt

Au plus tard 5 minutes avant l'heure convenu. Un véhicule viendra vous chercher.

NOUS CONTACTER

Pour toute autre question concernant le service TADispo, contactez-nous :

- par téléphone au 04 50 74 49 96
- par mail à l'adresse tadispo@ratpdev.com

COVOITURAGE : DES SOLUTIONS EXISTENT...

Le territoire renforce son engagement en faveur du covoiturage.

Pour améliorer les déplacements quotidiens, réduire la congestion routière et limiter les émissions polluantes, le territoire poursuit son action ambitieuse en faveur du covoiturage. Deux services complémentaires sont désormais disponibles afin de répondre aux différents besoins de mobilité et de faciliter la mise en relation entre conducteurs et passagers.

Grâce au soutien de la collectivité et de ses partenaires (ATMB, Proxim'iti), les conducteurs sont indemnisés pour chaque trajet effectué, tandis que les passagers bénéficient de déplacements gratuits ou à moindre coût.

Le covoiturage s'impose aujourd'hui comme un pilier essentiel de la mobilité sur le territoire. Il constitue une solution flexible, fiable et solidaire, particulièrement adaptée aux zones moins denses où l'offre de transport public est limitée.

Ainsi, chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, peut accéder à une alternative de déplacement plus durable et plus pratique.

Pour en savoir plus sur les services déployés par le Pôle métropolitain du Genevois français, rendez-vous sur : www.covoiturage-lemans.fr



4 étapes pour covoiturer quotidiennement

LE COVOITURAGE POUR TOUS ET POUR TOUS LES JOURS

- 1 Choisissez votre mode de covoiturage sur www.covoiturage-lemans.org
- 2 Téléchargez l'application **HéLéman** ou **Blablacar Daily**
- 3 Renseignez vos trajets et **trouvez des covoitureurs en 1 clic**
- 4 Économisez à chaque trajet, sans changer vos habitudes

GENEVOIS FRANÇAIS

GENEVOIS FRANÇAIS MOBILITES

proxim'iti

ATMB

FRANCE NATION VERTUE

PASSAGE DU BUS « FRANCE SERVICES »

Retrouvez toutes les informations relatives au passage du bus « France Services » ici :

<https://www.thononagglo.fr/247-bus-france-services.htm>



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE

Le Conseil communautaire de Thonon-Agglomération a approuvé le PLUi-HM en décembre 2025. Il a alors estimé :

- Qu'une cohérence était nécessaire entre les zones constructibles et les possibilités d'assainissement,
- Qu'un zonage devait être établi pour assurer la compatibilité avec les objectifs d'urbanisation,
- Qu'il convenait de définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales.

Ces points furent l'objet d'une enquête publique menée entre le 17/11 et 08/12/2025. Le commissaire enquêteur ayant rendu ses conclusions, nous vous en proposons ici la synthèse suivante.

Concernant les eaux usées :

Un zonage d'assainissement est nécessaire pour une meilleure gestion de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux aquatiques, et pour une prévention plus efficace des nuisances et pollutions de toute nature.

On distingue 2 types de zone :

- D'assainissement collectif (AC) : la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux usées domestiques y sont opérés par la collectivité.
- D'assainissement non-collectif (ANC) : seul le contrôle des installations individuelles d'assainissement peut y être opéré par la collectivité. Le traitement des matières de vidange et certains travaux d'entretiens peuvent être aussi envisagés mais uniquement sur demande et à la charge financière des propriétaires d'installation.

Dans les 2 types de zones, une séparation systématique entre eaux usées et eaux pluviales doit être instaurée. 91% du réseau de Thonon Agglomération est aujourd'hui séparatif, mais il reste encore des points d'amélioration dans ce domaine et les zones ANC sont encore trop nombreuses sur le territoire.

Des projets de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont donc prévus pour plusieurs zones ANC (pour environ 10 communes), mais malgré l'insistance de la mairie, Armo y n'apparaît pas sur la liste. Concernant la configuration actuelle des réseaux et leur capacité à accepter de nouvelles charges polluantes, à la nécessaire protection des points de captage d'eau thermale et minérale, aux règles d'urbanisme en vigueur notamment en matière d'assainissement et à l'état de conformité global des dispositifs ANC en place, le raccordement de zones comme le plateau de Lonnaz, le centre de la commune, le Crêt,

le Bois de la Cour et les Deudes ne pourra être envisagé qu'à long terme.

Si l'urbanisation est conditionnée dans les zones AC par les capacités d'assainissement des stations existantes, dans les zones ANC, elle dépend des possibilités d'infiltration ou de rejet dans le milieu naturel. Il est donc rappelé :

- Que toute construction nouvelle, extension ou réhabilitation avec permis de construire (PC) doit mettre en place un dispositif ANC conforme à la réglementation. L'absence de solution technique complète ou de possibilité de rejet est un motif de refus du PC. Une étude du sol de la parcelle est en outre obligatoire.
- Que, pour être constructible en zone ANC, la parcelle doit permettre l'implantation de tous les dispositifs d'assainissement nécessaires. En cas de construction existante, l'impossibilité technique de réaliser un dispositif réglementaire entraîne le refus de changement de destination d'anciens bâtiments (corps de ferme, grange...).

Concernant les eaux pluviales :

Un zonage est également nécessaire afin d'identifier les endroits où des mesures doivent être prises afin de limiter l'imperméabilisation des sols, d'assurer une maîtrise du débit et de l'écoulement/ruissellement des eaux et de prévenir les risques de pollution et d'inondation induits. Le dossier d'enquête comprend des cartes (réalisées en 2024) d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales pour chaque commune avec identification par parcelle.

Le classement des zones a été élaboré à partir d'une analyse multicritère : cartes géologiques et sondages, topographie, densité de l'urbanisation... La couleur indique le degré d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales, en tenant compte de la nature des sols, de la densité de l'urbanisation, des risques de résurgence aval, des risques naturels. Cependant, un zonage réalisé à l'échelle du territoire ne peut remplacer une étude fine à l'échelle de chaque parcelle, étude fine qui devra être réalisée à chaque demande d'urbanisme.



2026 - 170^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE D'ARMOY

par Roland Hyacinthe

Si l'idée d'école publique en France date de 1833, l'École républicaine, gratuite, obligatoire et laïque date de 1882. Cependant Armoys, bien avant beaucoup d'autres communes, a été pionnière en la matière puisqu'on sait précisément que la première classe ouverte à Armoys l'a été en 1856, soit 4 ans avant le rattachement de la Savoie à la France. Ou plus précisément il y a 170 ans !

Oh bien sûr, ce n'était pas une école telle qu'on la connaît aujourd'hui. C'était une école payante, où les instituteurs temporaires étaient rétribués par les familles qui en avaient les moyens. L'École coûtait 50 centimes par mois et par élève en hiver et un franc par élève et par mois en été. De plus les instituteurs étaient nourris à midi par les parents d'élèves. Ils s'engageaient uniquement à apprendre à lire et à écrire aux enfants. Je n'ai retrouvé aucun document (contrat, délibérations, nomination...) de nature à nous informer des obligations auxquelles ces « maîtres » (c'est ainsi qu'on les appelait) étaient tenus et les titres de capacité qui étaient exigés d'eux. Le local affecté à cette école était situé au milieu du village, près du lavoir, dans une maison qui existe toujours, propriété de la commune et transformée depuis en pressoir. Ce pressoir dont beaucoup d'entre nous se souviennent encore avec émotion.

En 1860, sur l'insistance des habitants du Lyaud, plus nombreux que ceux d'Armoys (700 contre 300), La nouvelle administration impériale française décide de transférer le chef-lieu de la commune Armoys-Lyaud au Lyaud. Vont s'en suivre 10 ans de mésententes, de querelles et de disputes. Qui iront même jusqu'à conduire Le Lyaud à demander la fermeture de l'école d'Armoys. Demande à laquelle accédera l'administration en 1868 au prétexte que les locaux étaient insalubres et trop petits. Aussitôt les Armoyens décident de construire une nouvelle école. M. Bruno Dubouloz donne le terrain situé à l'entrée du village, à côté de l'église, et les habitants d'Armoys se cotisent à hauteur de 1500 Francs.

M. Descombe, propriétaire de l'usine à plâtre, donne 1000 fr. Avec cette modeste somme, les Armoyens retroussent les manches et se mettent à l'œuvre. Mary Vulliez dit le Beuly, Antoine Clouye et Joseph Frossard supervisent les travaux. Le contremaître de l'usine M. Dumont en est l'architecte et c'est le curé Louis Requet qui tient les cordons de la bourse en faisant office de trésorier. Il demande à l'évêque d'autoriser les paroissiens à travailler le dimanche. Pour les fonds manquants, les Armoyens, quand c'est possible, vont

au Lyaud miser à bas prix les coupes de bois qu'ils viennent revendre à Armoys. Le 19 mai 1868 ce fut la pose de la première pierre et le 1^{er} novembre suivant l'école était terminée.

Les rapports et relations entre Armoys et le Lyaud étant exécrationnels, pour ne pas dire plus, une commission départementale est nommée qui conclue à la nécessaire séparation des deux entités. Par le décret du 7 mai 1870, Armoys redevient commune à part entière tout comme Le Lyaud. Et c'est ainsi que le bâtiment école devient également mairie.

Bien qu'une somme importante, évaluée à 10439 fr. par le Conseil municipal et provenant de souscriptions particulières, ait déjà été affectée à sa construction, la Mairie-Ecole n'est pas achevée. Le logement de l'instituteur n'est pas terminé, les latrines restent à faire et divers travaux accessoires d'aménagement intérieur n'ont pas été exécutés. Une somme de 2750 fr. serait encore nécessaire pour terminer la construction.

Or les ressources de la commune sont à peu près nulles. Le produit du centime communal ne s'élève qu'à 7 fr. 34 ct. et la commune est déjà grevée de 25 centimes destinés à assurer le service d'un emprunt. Son budget additionnel de 1873 a été réglé avec un excédant de recettes de 444 fr. 13 ct et son budget primitif de 1874 avec un déficit de 26 fr. 08 ct. La dette de la commune s'élève à une somme de 7321 fr. 24 ct.

Pour faire face aux travaux restant à faire, Armoys n'a pas d'autres ressources disponibles qu'une somme totale de 1000 fr. provenant ou à provenir :

- 1°) pour 100 fr. de la vente d'un fonds communal,
- 2°) pour 500 fr. du produit d'une coupe extraordinaire de bois,
- 3°) pour 400 fr. d'une avance faite pour quatre ans et sans intérêts par un habitant de la commune.

Restent donc encore à trouver 1750 fr. L'État lui accordera cette subvention en 1874. L'École sera achevée et il faudra attendre 1888 pour voir l'ouverture d'une classe enfantine.

Au final, le coût de la construction du bâtiment aura coûté 17000 francs aux Armoyens, somme de laquelle il faut déduire la très « généreuse » subvention de 1750 francs attribuée par l'État.

Dans le prochain bulletin municipal, je commencerai la publication d'un manuscrit exceptionnel déniché aux Archives départementales. Ce document d'une vingtaine de pages rédigé par M. Charrot instituteur à Armoys en 1888 décrit le village, son environnement, sa faune, sa flore, les professions exercées mais surtout il fait un rapport très précis sur l'enseignement dispensé, les matières étudiées, l'emploi du temps des élèves et les résultats scolaires obtenus

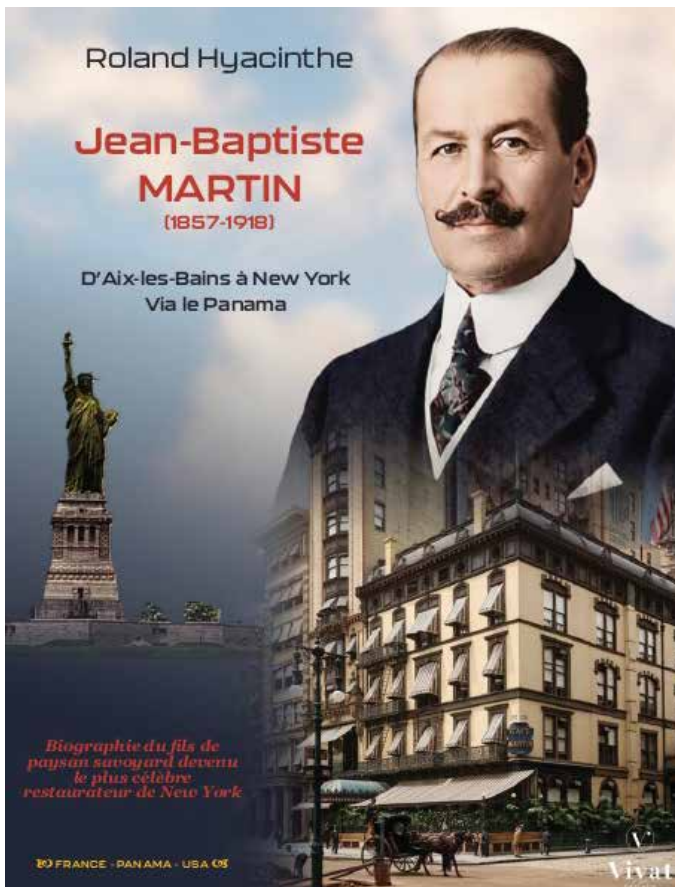
(sources de l'article : AD 74,
Conseil Général 74 et M. Charrot)
Roland Hyacinthe



Première école d'Armoys 1856



Deuxième école construite en 1868



En vente dans toutes les librairies
et sur les plateformes de vente en ligne.

BIBLIOTHÈQUE

LES COUPS DE CŒUR DE NOTRE BIBLIOTHÉCAIRE

- Pour une lecture 100% « feel-good » et émotion :
 - D'autres printemps de Virginie Grimaldi
 - Les heures fragiles de Virginie Grimaldi
 - Volare de Serena Giuliano
- Pour frissonner sur la plage (policiers et thrillers) :
 - Une unique lueur de Fred Vargas
 - L'intruse ou la prof de Freida Mc Fadden
- Pour une grande saga ou une immersion historique :
 - Les belles promesses de Pierre Lemaître
 - Nous qui avons connu Solange de Marie Vareille

Tous ces ouvrages sont disponibles dans le réseau des bibliothèques des collines. N'hésitez pas à les réserver via le site internet des bibliothèques des collines.

<https://bibliothequesdescollines.fr/>

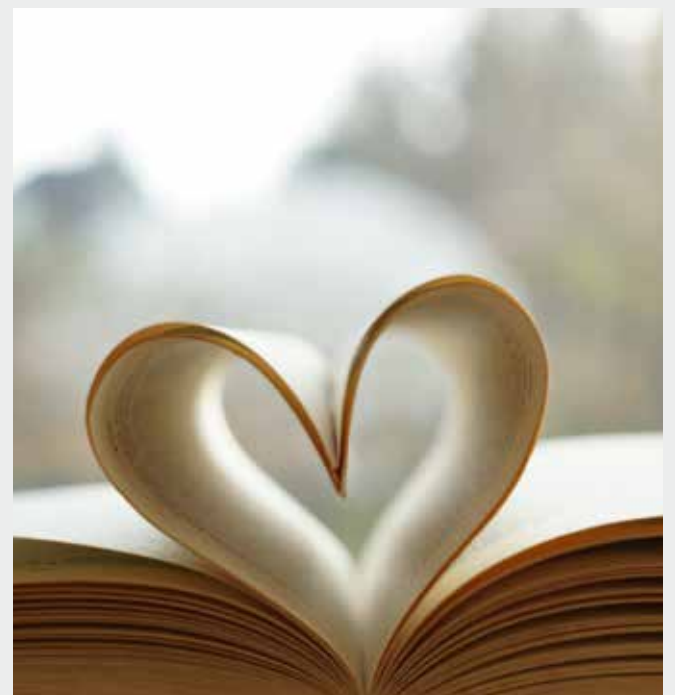
LES ANIMATIONS PROPOSÉES

PAR LA BIBLIOTHÈQUE D'ARMOYS SONT LES SUIVANTES

- Mi-octobre : **atelier bricolage** en collaboration avec « Les Créatives », sur le thème broderie en line, art sur un châssis toile. Atelier uniquement pour les adultes.
- Le 14 novembre : **troc-livres** à la salle des fêtes de Perrignier.

AUTRE ACTU DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque d'Armoys vient de se doter d'une boîte de retour à droite de la bibliothèque pour les livres, n'hésitez pas y déposer vos prêts en dehors des heures d'ouverture.



LES ÉCHECS



Les échecs sont un jeu de société opposant deux joueurs de part et d'autre d'un échiquier constitué par un quadrillage carré de 64 cases.

La pratique des échecs contribue à la construction de la personnalité en développant l'attention, la mémoire, la stratégie, la tactique, l'anticipation, le jugement et la confiance en soi.

Le jeu d'échecs descend d'un jeu indien appelé Chaturanga, apparu en Inde vers le VI^e siècle. Puis il s'est diffusé en Perse, en Afrique du Nord, en Espagne musulmane et dans tout le Moyen Orient. Vers le Xe siècle, les échecs arrivent en Europe. Aujourd'hui, les échecs sont un sport reconnu mondialement.

Les échecs peuvent se pratiquer en club ou en ligne dès le plus jeune âge et quel que soit le niveau. Les joueurs sont classés selon leur ELO : c'est un système, inventé par Arpad Elo, utilisé dans de nombreux sports compétitifs, qui permet d'estimer la force d'un joueur : un débutant a moins de 1000 Elo, un bon joueur de club entre 1500 et 1800 Elo, un grand maître international plus de 2500 Elo. Magnus Carlsen a dépassé les 2880 Elo.

Sur l'échiquier, chaque joueur possède 16 pièces dont les déplacements diffèrent suivant leurs rôles :

- Le Roi, la pièce la plus importante se déplace d'une case à la fois.
- La Dame, la pièce la plus puissante se déplace dans toutes les directions sur autant de cases souhaitées.
- Deux Fous, appelés aussi Evêque ou Eléphant suivant les pays : déplacement en diagonale.
- Deux Cavaliers : déplacement en forme de L
- Deux Tours, se déplaçant horizontalement ou verticalement sur autant des cases souhaitées.
- Huit Pions se déplacent verticalement d'une case.

Une partie d'échecs se décompose en trois grandes étapes :

- L'ouverture : l'objectif est de développer les pièces, de contrôler le centre et de mettre le roi en sécurité. Certaines ouvertures ont des noms originaux comme le Gambit de la dame, Grob ou Réti. Parmi les plus célèbres : la Défense sicilienne, l'Ouverture italienne et la Défense française. Cette dernière doit son nom à un match joué en 1834, où tous les joueurs français utilisèrent cette ouverture avec succès contre les Anglais.
- Le milieu de jeu : l'affrontement commence. C'est la phase la plus complexe et la plus tactique. Elle consiste à élaborer des plans, lancer des attaques, exploiter les faiblesses de l'adversaire, gagner des pièces ou obtenir un avantage en position.

- La finale : la précision technique est essentielle. Le roi devient une pièce offensive importante. La visée de la finale est de promouvoir un pion, de convertir un avantage en victoire ou de défendre une position difficile.

Le but des échecs est de mettre le roi adverse en échec et mat c'est-à-dire dans une position où il ne peut plus échapper à la capture.

Chaque année se déroule le **Championnat de France d'Échecs Jeunes**, l'un des plus grands rendez-vous échiquéens du pays. Cette année, la compétition s'est tenue à Albi (Tarn) en avril 2026 et a rassemblé près de 1930 jeunes joueurs venus de toute la France et des DROM, tous qualifiés au terme des différentes compétitions régionales.

Parmi eux, une quinzaine de joueurs représentaient la Haute-Savoie, dont un jeune Armoisien, Noah PACHET qui participait à son tout premier Championnat de France dans la catégorie U16. Il s'est battu jusqu'au bout avec détermination face à des adversaires de très haut niveau : 2 victoires, 2 matchs nuls et 5 défaites.



Il revient de cette expérience riche en enseignements avec une médaille, de nombreux souvenirs et des étoiles plein les yeux.

Les échecs, c'est aussi apprendre de ses défaites, analyser ses parties et progresser grâce à chaque expérience.

« On apprend beaucoup plus d'une partie perdue que d'une partie gagnée »

JRCapablanca

Exercice :

Mettre le roi noir en échec et mat en effectuant 1 coup pour le niveau débutant, ou 3 coups pour le niveau confirmé.

(Images réalisées à partir de lchess.org)



GOUTTES DE VIE

Don de plasma : des besoins vitaux et croissants.

Un grand merci à vous les donateurs !

Vous le savez, chaque don compte énormément. Il contribue à sauver des vies et à répondre aux besoins constants, souvent urgents, des patients.

Concernant le plasma, votre engagement et votre régularité font toute la différence et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Chaque année, de nombreux patients sont soignés grâce aux médicaments produits à partir des protéines extraites du plasma ou directement par des transfusions. Il s'agit d'un enjeu vital en matière de santé publique.

Si vous avez pour habitude de donner une fois dans l'année, nous espérons que vous trouverez le temps de réaliser au moins 2 dons cette année. Un petit pas supplémentaire pour vous, un grand pas pour les malades.

Alors pensez à prendre rendez-vous prochainement et renforcez votre soutien en venant accompagné d'un nouveau donneur ou d'une personne n'ayant pas donné depuis longtemps : un ami, un collègue, un membre de votre famille...

*Chaque don compte
dans cette chaîne de solidarité.*

Voici les dates des prochaines collectes au Lyaud pour 2026 :

- Mercredi 29 juillet de 8:30 à 11:30
- Mercredi 30 septembre de 15:00 à 19:00
- Mercredi 2 décembre de 15:00 à 19:00



Allianz 

Laetitia LOLLIOZ
Agent Général
06 01 32 21 73

1, avenue du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216



21, PLACE DU CHANAL
74200 ARMOY

TÉL. 04 50 17 49 91
BOUCHERIEJORDANMATHIEU@GMAIL.COM

THÉÂTRE



Donner une place aux plus jeunes dans notre festival a été un de nos objectifs pour l'édition 2026.

Le mercredi s'est donc ajouté à nos 2 week-ends traditionnels offrant à tous l'occasion de partager une journée jeux et théâtre.

Histoires pour les tous petits (0 à 6 ans), présentation du travail effectué par l'atelier théâtre enfants du Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud, spectacle tout public et découvertes de plusieurs jeux de société grâce à la présence de « Parenthèses Ludiques » ont agrémenté ce mercredi.

Suite aux retours très positifs concernant cette journée, nous envisageons de la reconduire pour notre prochaine édition.

Vous avez été également très nombreux à venir découvrir les 10 compagnies qui se sont succédées pendant ces 2 week-ends.

La qualité des spectacles et l'interprétation magistrale des comédiens n'ont laissé personne indifférent. Les applaudissements nourris ont témoigné du plaisir que chacun y a pris.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation et au succès de ce 24^e festival.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine édition qui fêtera ses 25 ans, les 19, 20, 21, 24, 26, 27 et 28 février 2027.

*Nous vous attendons nombreux
pour fêter ce bel anniversaire !*

Bel été !



www.festival-theatre-armoy.fr
Facebook : Festival de Théâtre d'Armoy

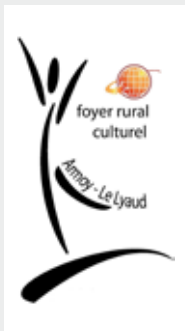


RÉGULATION - ENTRETIEN CHAUFFERIE - SOLAIRE
POMPE À CHALEUR - DÉPANNAGE BRÛLEUR - FIOUL - GAZ



Tél. 04 50 71 45 07 - Port. 06 20 81 33 14
thermieflamme@hotmail.fr

317 rue des Bracots - ZAE des Bracôts - 74890 Bons-en-Chablais



FOYER RURAL

Nous espérons que vous passez un bel été !

Toutes les activités se sont bien déroulées avec le professionnalisme des animateurs. De nouvelles activités qui ont pu démarrer, ont eu un certain succès ou succès certain !

Il s'agit du cours de conversation adulte en anglais, initié par Sigrid Cloppet et de l'atelier « Arts de la scène » pour des enfants de 7 à 11 ans, avec Adélie Ester.

Ces enfants ont pu présenter leur travail à différents moments : à la Fête de la Lumière au Lyaud, puis plus tard, au Festival de Théâtre d'Armoy.

Bien entendu pour la rentrée nous proposerons la poursuite des activités engagées en 2025. Mais vous aurez aussi la possibilité d'adhérer à de nouvelles initiatives comme :

- **La marche nordique** en suivant les bâtons d'Ourida Sabet
- **Pour les plus petits de 3 à 6 ans** la découverte, en imitant les animaux, de l'énergie du yoga et l'acceptation et gestion de ses ressentis et émotions avec Delphine Causard. Les parents pourront s'ils le souhaitent assister à ces séances.

Cette fois-ci vous pourrez aussi vous informer en consultant le nouveau site Internet de l'association qui est en cours de création. Vous aurez également le fascicule des activités dans vos boîtes aux lettres.

Sinon, pas de souci, vous pourrez vous informer auprès des animateurs et vous inscrire samedi 29 août de 9h à 11h30.

Les inscriptions se poursuivront samedi 29 août de 14h à 16h30 à la salle polyvalente d'Armoy et le mercredi 2 septembre de 17h à 19h au bureau du foyer, ancienne mairie d'Armoy et également pendant les permanences le lundi de 9h à 12h à l'ancienne mairie d'Armoy.

UN GRAND MERCI AUX ANIMATEURS ET ANIMATRICES, A TOUS NOS PARTENAIRES ET AUX MEMBRES DU BUREAU qui ont contribué au succès de cette belle saison !

Pour nous contacter :

Foyer Rural Armoy - Le Lyaud

Ancienne Mairie d'Armoy

202, route du Bois de la Cour

74200 ARMOY

06 51 13 72 36

le lundi matin de 9h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires)

foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

APE

Depuis le début de l'année, l'Association des Parents d'Élèves de l'école d'Armoy-Le Lyaud a mené diverses actions, dans le but de financer des sorties scolaires destinées aux élèves de l'établissement.

Le 31 janvier, place au jeu avec un concours de belote en soirée ! Stratégie, audace et bonne humeur étaient au rendez-vous. Chacun a tenté sa chance, « annoncé la couleur » et joué ses meilleurs atouts... et certains sont repartis grands gagnants, comme après un beau « dix de der » !

L'après-midi était placé sous le signe des jeux de société, tous âges confondus. Le public allait de 3 à plus de 70 ans.

Le 27 mars, notre vente de lasagnes a régalé petits et grands. Une vraie réussite, portée par votre enthousiasme et votre gourmandise. Merci à tous pour votre participation !

Également, notre vide-greniers a été une belle fête malgré quelques gouttes de pluie dans l'après-midi. La bonne humeur est restée intacte grâce à un public fidèle et aux groupes de l'école de musique du Lyaud qui ont su mettre l'ambiance et faire danser les sourires. Une journée conviviale, chaleureuse et pleine de vie ! Enfin, les élèves de l'école ont profité de la kermesse qui leur était dédiée le 27 juin dernier.

Merci à vous tous !

Votre participation fait de chaque événement un moment unique. Continuons ensemble à faire grandir cette belle énergie !

L'APE Armoy-Le Lyaud



ÉCOLE DE MUSIQUE LE LYAUD ARMOY

Cette fin d'année est toujours un plaisir pour nos élèves musiciens. Non pas parce que les vacances arrivent, mais parce qu'ils ont tous la possibilité de montrer leur travail au grand jour, devant un public. Bien que ce soit un exercice difficile, cette émulation fait grandir nos apprentis virtuoses. Les auditions "feutrées" organisées par certains professeurs pour les familles sont les premières occasions. Nous tenons à remercier Reïko et Estelle pour le violon et Jean-Marie et Eléa pour le piano.

Notre audition/concert de fin d'année, organisé sous la Halle du Lyaud le 12 juin dernier (en plein G7) constitue une deuxième occasion. Élèves, professeurs, familles et habitants ont pu se retrouver autour d'un beau moment musical et convivial. Cette soirée a permis de valoriser le travail réalisé tout au long de l'année et de faire découvrir la diversité des pratiques proposée par l'école. Merci à l'ensemble des professeurs, aux bénévoles, au groupe « Les Pickels », au DJ improvisé, aux danseurs, au food-truck « Mademoiselle Yaute »... Quelle soirée !

Maintenant place à la rentrée 2026-27!

Et pour cela, l'EMLA poursuit son développement et prépare une rentrée 2026-27 placée sous le signe de la nouveauté et du partage !

Pour accompagner son évolution, notre association dispose désormais d'un nouveau site internet : www.emla-musique.fr.

Les familles peuvent y retrouver les informations pratiques, les cours proposés, les actualités de l'association et les démarches d'inscription pour la saison prochaine.

La rentrée sera également marquée par l'ouverture de nouveaux cours de chant, de violoncelle, de contrebasse et de solfège, afin d'accueillir encore plus largement enfants, adolescents et adultes, débutants ou musiciens confirmés.

L'association poursuit aussi la simplification de son organisation, notamment avec la mise en place d'une mensualisation des frais d'inscription.

L'EMLA remercie chaleureusement les communes du Lyaud et d'Armoay, les familles, les professeurs, les élèves et les bénévoles pour leur soutien et leur engagement.

À bientôt pour cette nouvelle saison 26-27 !

Les cours proposés pour la rentrée :

- Piano, guitare, violon, violoncelle, batterie, basse, contrebasse
- Eveil musical
- Cours de chant
- Solfège
- Groupe Ados
- Groupe Adultes



Scannez, jouez, soutenez !

Sortez vos téléphones, on a 3 bonnes raisons pour vous



DÉCOUVRIR



Curieux ? Découvrez nos cours, nos profs et tout ce qui fait vibrer l'EMLA.



S'INSCRIRE



Envie de nous rejoindre ? L'inscription en ligne ne prend que 2 minutes.



SOUTENIR



Un petit geste, un grand accord ! Soutenez l'école par un don libre.

CHŒUR ECLA

C'est un chœur intergénérationnel qui chante un répertoire varié entre chants du monde et chansons de variété, mais avec une mise en espace « chœurégraphique ».

Le chœur ECLA, dirigé par Sébastien Chatelain, a poursuivi son développement cette année : Après avoir chanté Noël avec les Balthazar cet hiver, le chœur s'est produit à l'église du Lyaud avec l'ensemble « Chœur à Cœur » de Massongy dirigé par Audrey VITTON, et à Sciez avec « La MI Chœur » dirigé par Michel Bonnassies, ainsi qu'à la résidence autonomie du Lyaud, Le Vallon des Vouas, en ce début d'été.

Le chœur se produira pour Octobre Rose le vendredi 2 octobre à la salle des fêtes d'Armoys et fera la saison prochaine des échanges de concerts avec différentes formations.

*Au plaisir de vous retrouver
et de partager le plaisir de chanter !*



Le chœur ECLA lors de son concert en l'église du Lyaud



Le chœur ECLA à Sciez



L'ASLA À L'HONNEUR

UN TOURNOI RÉUSSI ET UNE BELLE SOIRÉE DÉDIÉE AU FOOTBALL FÉMININ

UN TOURNOI DE FOOTBALL RÉUSSI SOUS UN SOLEIL RADIEUX

L'ASLA (Association Sportive Le Lyaud, Armoy, Orcier) a une nouvelle fois organisé son traditionnel tournoi de football dans des conditions idéales. Pendant trois jours, sous un soleil généreux, plus de 700 jeunes licenciés ont foulé les pelouses dans une ambiance à la fois sportive, conviviale et festive.



La compétition a débuté le samedi avec les catégories U9, avant de laisser place aux U7 le dimanche. Le lundi, les U11 et U13 ont clôturé ce grand week-end de football. Tout au long de l'événement, les terrains ont accueilli des rencontres disputées dans un excellent état d'esprit, devant un public venu en nombre encourager les jeunes joueurs.

Pour la deuxième année consécutive, l'organisation s'est appuyée sur deux sites du Lyaud, le stade d'honneur et le stade du Zen, afin de garantir le bon déroulement des rencontres. Une formule qui confirme son efficacité face à l'ampleur grandissante du tournoi, devenu un rendez-vous incontournable pour de nombreux clubs du Chablais.

Comme chaque année, tous les participants sont repartis avec une médaille, récompensant leur engagement et leur passion pour le football. Le Challenge

Marcel Dubouloz a été remporté cette année par les équipes U11 et U13 du club de TEGG. Les trophées seront remis en jeu lors de la prochaine édition. Pour les conserver définitivement, un même club devra les remporter trois années consécutives.



Le succès de cette manifestation repose également sur l'investissement remarquable des arbitres, officiels et non officiels, ainsi que sur celui de l'ensemble des bénévoles mobilisés tout au long du week-end. Toujours disponibles, motivés et souriants, ils ont largement contribué à la réussite de l'événement. L'ASLA tient à les remercier chaleureusement pour leur implication sans faille.

Les maires des communes concernées étaient également présents, comme chaque année, aux côtés des conseillers départementaux. Leur soutien, leur disponibilité et leur bonne humeur ont été particulièrement appréciés par les organisateurs.



Enfin, une mention toute particulière est adressée à des voisins extraordinaires qui ont réservé une belle surprise au club en créant une chanson dédiée au club. Si vous souhaitez vous aussi l'écouter, voici le lien :

<https://youtu.be/tg-UsjAzAsU>

Ce geste original et touchant a été unanimement salué par les membres de l'ASLA et les participants.

Au terme de ces trois journées riches en émotions, en sourires et en belles performances sportives, une chose est certaine : le tournoi de l'ASLA continue de grandir et de s'imposer comme un événement majeur du football des jeunes dans le département.

FOOTBALL FÉMININ : UNE SOIRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU PARTAGE

Le mardi 9 juin, le stade du Lyaud a accueilli une belle rencontre de football féminin réunissant 45 joueuses venues de trois clubs du secteur : l'ASLA, Perrignier et Allinges.



Cette soirée, organisée dans un esprit de convivialité et de partage, avait pour objectif de rassembler les passionnées du ballon rond autour d'un moment d'échange et de plaisir. Loin de toute pression liée à la compétition, les participantes ont pu profiter pleinement de rencontres amicales favorisant les échanges entre les clubs et la promotion du football féminin.

Sur le terrain, les sourires, les encouragements et le plaisir de jouer ensemble ont rythmé les différentes oppositions. Une belle illustration des valeurs du sport : respect, solidarité et esprit d'équipe.

Pour clôturer cette rencontre de la meilleure des façons, les participantes se sont retrouvées autour d'un barbecue convivial, prolongeant les discussions et les moments de partage bien après le coup de sifflet final.

Une initiative réussie qui témoigne du dynamisme du football féminin local et qui pourrait bien devenir un rendez-vous régulier pour les clubs du secteur.

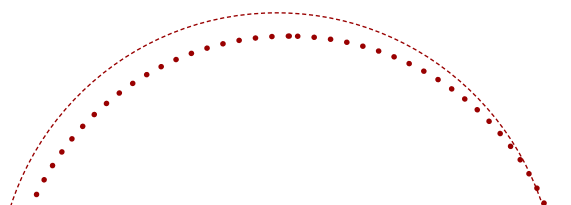


LE FOOTBALL, BIEN PLUS QU'UN SPORT

Au-delà des résultats et des trophées, ces rendez-vous ont une nouvelle fois rappelé que le football est avant tout une formidable aventure humaine. Entre passion, partage, engagement des bénévoles et plaisir de se retrouver autour des terrains, l'ASLA continue de faire vivre les valeurs essentielles du sport. Une dynamique collective qui contribue au rayonnement du club et donne déjà envie de se tourner vers les prochaines éditions.

L'ASLA remercie l'ensemble des joueurs, joueuses, éducateurs, bénévoles, partenaires, élus, parents et supporters pour leur présence et leur engagement. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux moments de sport, de convivialité et de partage. Au revoir et à très bientôt autour des terrains.

Sportivement, toute l'équipes ASLA



UNE FÊTE DE L'ÉTÉ SOUS LE SOLEIL POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE LYAUD ARMOY ORCIER

La traditionnelle Fête de l'été organisée par l'Association Sportive Lyaud Armoï Orcier (ASLA) a une nouvelle fois rencontré un beau succès. Tout au long de ce week-end ensoleillé, habitants, bénévoles et visiteurs se sont retrouvés dans une ambiance conviviale et chaleureuse, faisant de cette édition 2026 un véritable moment de partage.

L'ensemble du comité de l'ASLA tient à adresser un immense merci à tous les bénévoles du club, au SI-VOM ainsi qu'aux habitants des villages qui ont répondu présents au nom de l'association. Leur aide, leur disponibilité et leur soutien sont essentiels à la réussite de cette manifestation. Sans leur engagement, un tel événement ne pourrait voir le jour.



Cette année, une nouveauté a particulièrement séduit les gourmands. Exit la traditionnelle côte de porc ! Place à un repas barbecue composé d'une savoureuse pièce de bœuf accompagnée d'une sauce aux morilles et de pommes de terre cuites au four. Ce changement a fait l'unanimité auprès des convives et a même réconcilié certains avec cet incontournable rendez-vous estival.

Les plus jeunes n'ont pas été oubliés. Les nombreuses animations gratuites ont une nouvelle fois fait le bonheur des enfants tout au long du week-end, sous les yeux ravis des familles. En soirée, le traditionnel feu d'artifice sur l'hymne du club, généreusement offert par la mairie du Lyaud, a illuminé le ciel et émerveillé

petits et grands, concluant la journée de la plus belle des façons.

Côté brocante, les organisateurs ont toutefois constaté une légère baisse du nombre d'exposants. Les fortes chaleurs ainsi que les nombreux vide-greniers organisés simultanément dans le Chablais peuvent sans doute expliquer cette diminution. Malgré cela, les visiteurs étaient au rendez-vous et les allées sont restées animées tout au long de la journée.

Le loto a, quant à lui, confirmé son succès avec une salle bien remplie, une ambiance toujours aussi conviviale et de très beaux lots qui ont fait le bonheur des heureux gagnants. Un moment apprécié de tous, devenu un incontournable de la Fête de l'été.

Fort de cette belle édition, l'ensemble de l'équipe de l'Association Sportive Lyaud Armoï Orcier donne déjà rendez-vous au public l'année prochaine. De nouvelles surprises sont d'ores et déjà en préparation afin de faire vivre, une fois encore, un week-end placé sous le signe du sport, de la convivialité et du partage. Sportivement,

L'équipe de l'Association Sportive Lyaud Armoï Orcier (ASLA).



COMITÉ DES FÊTES

CARNAVAL DES ENFANTS

Un après-midi haut en couleurs !

Le 28 février, la salle des fêtes d'Armoys a accueilli le traditionnel Carnaval des enfants d'Armoys-Le Lyaud, organisé dans une ambiance chaleureuse et festive. Petits et grands sont venus nombreux, vêtus de leurs plus beaux déguisements, pour partager un moment de joie et de convivialité.

Au programme de cet après-midi : un atelier de décoration de masques qui a permis aux enfants de laisser libre cours à leur imagination, ainsi que de magnifiques jeux en bois qui ont rencontré un vif succès. Les rires et la bonne humeur ont rythmé cette belle fête, où chacun a pu s'amuser et profiter des différentes animations.

Le comité des fêtes profite de ce bulletin pour faire l'annonce de la prochaine fête de la Châtaigne prévue le samedi 17 octobre 2026.

Nous vous y attendons nombreux.



Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉATION • MARBRERIE

2 rue Charles Briel
THONON-LES-BAINS

04 50 26 53 04
pfb@wanadoo.fr
pompesfunbreschablaisiennes.com

La Calèche
Chez Deville
BOULANGERIE - PATISserie

THONON 8, Bd Carnot - ARMOYS Chef-lieu

04 50 71 16 93 04 50 73 94 58

Vival
ARMOYS

Epicurerie • Fromage coupe
Fruits & légumes • Produits locaux
Relais Pickup • Gaz

29 place du Chanal
74200 Armoys
04 50 73 98 22

Bella'Pizza
et Emporter

1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOYS
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00

MIDROIT
Contrôle

www.midroit-contrôle.fr

Industrie / ERP / Particuliers

- Contrôle réglementaires obligatoires des installations électriques et certificat Q18
- Engins de levage - terrassement
- Recherches de défaut et réparations câbles chauffants
- Thermographie infrarouge et certificat Q19

Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012 / RE 2020

Et bien d'autres prestations,....

Renseignez-vous au 04.50.71.16.36 ou contact@midroit-contrôle.fr

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr

Gillet
Fleurs

PARTNER
CHAUFFAGE

DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Pompe à chaleur - Adoucisseur

RGE • Qualibat • Qualipac • Qualisole

Yves BURNICHON / Thomas BAZZANI
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Gotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

A.C.C.A. ARMOY

SAUVETAGE FAONS DE CHEVREUIL

Le mois de juin coïncide avec la période de fauchage des prairies. Les faons de chevreuil, dissimulés dans les hautes herbes par leur mère qui ne les rejoint que pour les allaiter, sont dès lors souvent victimes des barres de coupe.

Pour cette raison, des bénévoles sont formés par la Fédération Départementale des Chasseurs au pilotage de drones et à la capture des faons. Ils agissent dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

Les faons sont repérés grâce au drone, capturés et conservés en cage le temps du fauchage du secteur, puis relâchés.

Il est impératif de ne pas imprégner les faons de notre odeur, sans quoi leur mère les abandonnerait. C'est pourquoi le port de gants est obligatoire pour les manipuler et l'opération doit être menée avec précautions et rapidité.

Pour rappel, si vous trouvez un faon seul, ne le touchez surtout pas, cela le condamnerait. Sa mère est certainement dans le secteur et viendra le retrouver après votre départ.

Rendez-vous était donc fixé le jeudi 11/06/26 à 6h00 avec un pilote de drone pour intervenir à Armoys, en présence de deux chasseurs de la commune et des agriculteurs concernés.

Le secteur des Chanals a été exploré sans repérer d'animal. Le secteur de Planaise nous a permis de retirer un faon qui a été relâché après la fauche.

A ce jour, sur l'ensemble du département, c'est plus de 250 faons, essentiellement de chevreuil, qui ont été sauvés grâce au travail des bénévoles formés par la Fédération, secondés par les chasseurs locaux.



SAISON 2026-2027

Cette année encore, l'automne verra le retour de la saison de chasse. L'ouverture aura lieu comme toujours en Haute-Savoie le deuxième dimanche de septembre, à savoir le 13/09/2026 et la fermeture, le troisième dimanche de janvier, donc le 17/01/2027.



Les jours de chasse autorisés sur la commune sont :

- Mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

Les jours de fermeture de la chasse sont :

- Mercredi et vendredi (réglementation départementale – sauf si férié)
- Lundi (règlement interne ACCA ARMOY – sauf si férié)

Secteurs de chasse :

- Travers de Dranses : de Planaise (limite avec Thonon) au creux des Chanals (limite avec le Lyaud). Zone particulièrement pentue descendant jusqu'à la Dranse, d'accès peu aisé. C'est le secteur le plus utilisé, du fait de son caractère plus "sauvage" et donc moins fréquenté.
- Marais du Président / Bois Vierge : zone située derrière le plateau de Lonnaz, en limite avec les communes d'Allinges et du Lyaud. Secteur moins souvent chassé, du fait de sa proximité immédiate avec les limites de communes.
- Combe des Mas : zone située entre le plateau de Lonnaz et le bourg d'Armoys, au-dessus des Bois de Ville. Ce secteur, régulièrement fréquenté par les différents usagers, est le moins exploité pour la chasse, malgré la qualité du milieu. Pour des raisons de sécurité, nous essayons d'y pratiquer plutôt le matin. La chasse est fermée le samedi sur ce secteur.

Réserve de chasse :

- Une partie du territoire est classée en réserve, conformément à la réglementation.

Des panneaux "Réserve de chasse et de faune sauvage" sont disposés sur les limites de ce secteur. Leur lecture peut parfois prêter à confusion, en effet, il faut bien comprendre "Réserve de faune sauvage, chasse interdite", et non "Zone réservée à la chasse".

- Le secteur placé en réserve, d'une surface d'environ 60 ha, comprend les Bois de Ville, une partie de la Combe des Mas et le Bois Guillet (plan joint). Il jouxte la réserve de chasse de l'A.C.C.A. de Thonon d'une surface de 20ha, soit au total une zone de 80ha.

- Le secteur allant du Crêt Sainte Marie au plateau de Lonnaz est classé en zone "non chassable" pour d'évidentes raisons de sécurité.

Signalisation :

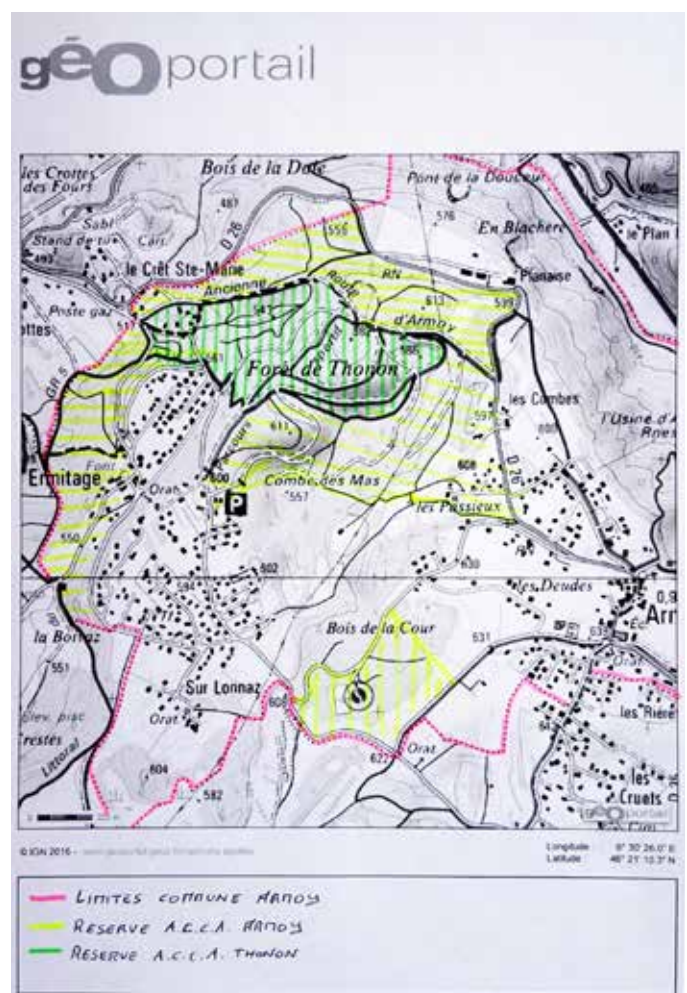
- Panneaux "ACCA ARMOY" : ils sont placés sur les limites du territoire de la commune.
- Panneaux permanents : des panneaux d'information sont apposés en divers endroits. Ils comportent les jours de chasse et sont dotés d'un QR-code permettant d'avoir accès à de nombreuses informations sur l'organisation de la chasse en Haute-Savoie. Ils sont placés en hauteur en raison des problèmes de vandalisme.
- Panneaux temporaires : lorsqu'une battue est organisée (à partir de 5 chasseurs), des panneaux "Chasse en cours" sont disposés sur les accès principaux des secteurs chassés. Ils sont retirés à la fin de la battue.

Sécurité :

- Dans un souci d'amélioration de la sécurité, les chasseurs sont tenus de porter un vêtement à haute visibilité permettant de les visualiser plus facilement. Il n'existe aucune obligation dans ce sens pour les autres usagers. Néanmoins, il est tout aussi important pour nous de pouvoir identifier de loin les promeneurs ou cyclistes, notamment dans les zones boisées. Pour votre propre sécurité, nous vous engageons à porter un vêtement de couleur vive, permettant d'être vu et identifié de loin et rapidement.
- Nous possédons tous dans nos véhicules (c'est une obligation) le fameux "gilet jaune". Léger et parfaitement visible, il trouve toute son utilité lors de vos promenades en forêt en période de chasse, en nous permettant de vous identifier très facilement.
- Le secteur des "Bois de Ville" offre environ 80 ha (60 ha sur Armoys, 20 ha sur Thonon) classés en réserve. Les promeneurs peuvent donc s'y rendre en tout temps, la chasse y étant interdite. Ce secteur jouxtant la zone de la Combe des Mas, nous invitons les usagers à le privilégier les jours de chasse, (mardi, jeudi et dimanche), plutôt que d'emprunter le chemin de "Vers Glaize" qui traverse la zone chassable.
- Concernant vos compagnons à quatre pattes, en dehors de la période allant du 15 avril au 30 juin, ils doivent être sous votre surveillance lors de vos balades en forêt et ne pas être éloignés de plus de 100 m de vous. Nous vous remercions, si ces promenades traversent une zone chassée, de bien vouloir les tenir en laisse, ceci afin d'éviter tous problèmes avec les chiens de chasse ou le gibier sauvage dont les réactions vis à vis de vos animaux sont imprévisibles.
- Le respect de chacun et la politesse sont deux éléments essentiels pour assurer une cohabitation se-

reine. Nous tenons à remercier la grande majorité des usagers avec qui cela se passe au mieux. Il reste parfois quelques personnes avec lesquelles il nous faut dialoguer et faire preuve de patience, nous espérons que ces quelques précisions sur notre activité leur permettront de mieux nous comprendre, pour le bien être de tous.

A.C.C.A. ARMOY



DÉPISTAGE MAMMOGRAPHIQUE DU CANCER DU SEIN EN 2026

Le dépistage mammographique est le meilleur moyen de « guérir » les cancers du sein.

La prévention primaire (lutte contre l'obésité, faire beaucoup de bébés avant 35 ans, éviter alcool, tabac, faire de l'exercice) n'est pas facile.

La prévention secondaire par mammographie est l'essentiel.

Les traitements sont plus lourds et coûteux lorsque la lésion dépasse le cm de diamètre.

La réhabilitation physique (exercice, Dragon ladies), la résilience psychologique (dérivatifs multiples) sont utiles pour le confort mais n'ont pas d'effet de guérison...

QUI DÉPISTER ?

Le dépistage organisé est une action nationale décidée en France en 2004. En France, les femmes les plus à risques de cancers du sein sont les femmes à partir de 50 ans.

Les femmes après 40 ans doivent bénéficier d'un dépistage individuel.

Les femmes après 75 ans peuvent bénéficier d'un dépistage si elles ont une espérance de vie d'au moins 10 ans.

Les femmes plus jeunes hors des familles à risque doivent être épargnées.

QUAND ?

Tous les deux ans pour avoir le maximum de chances de dépister des lésions au début.

POURQUOI ?

Baïsser la mortalité (le cancer du sein est la 1^{ère} cause de mortalité par cancer). Limiter la chirurgie grâce à la découverte de lésions impalpables de dimension millimétrique. Limiter la radiothérapie. Limiter l'utilisation de la chimiothérapie (actuellement seuls 15% des cancers du sein ont une chimiothérapie).

COMMENT ?

La MAMMOGRAPHIE est le meilleur moyen de découvrir des lésions de petit diamètre.

L'auto-palpation est utile mais insuffisante pour dépister de petites lésions. L'examen médical avec palpation est plus performant et utile une fois par an chez toutes les femmes dès 25 ans (et même plus tôt dans les familles à risque héréditaire).

BÉNÉFICES DU DÉPISTAGE

Par le dépistage la mortalité est abaissée de 20%. Cela persiste 10 ans et même 20 ans après.

La chirurgie peut être conservatrice. La chimiothérapie est moins fréquente.

INCONVÉNIENTS DU DÉPISTAGE

Risques

La quantité de rayons pour un dépistage mammographique de 25 ans est équivalente en tout à une dose de rayons d'un scanner abdominal. Les rayons cosmiques en altitude délivrent une dose voisine et négligeable...

Faux positif

La mammographie est suspecte, la biopsie est négative. L'angoisse est diminuée si on raccourcit les délais de réponse de la biopsie.

Faux négatif

La mammographie peut ignorer une lésion cancéreuse débutante. La mammographie n'est pas absolue, efficacité 95%. On conseille l'auto-palpation pour ne pas méconnaître les erreurs diagnostiques mammographiques. En cas de biopsie négative, toujours faire un contrôle mammographique à 1 an.

Les **cancers d'intervalle** sont les cancers apparus entre les 2 ans qui séparent les mammographies.

Les surdiagnostics

Il s'agit de cancers qui existent mais qui ne seraient peut-être pas une cause de mortalité. Moins de 2% des cancers. Ils seront traités selon les critères habituels. Ils ne font pas l'objet de « surtraitement ».

*Dr Jacques SALVAT
Président de SEINS LEMAN AVENIR*

OCTOBRE ROSE

La municipalité organise une conférence animée par le Dr Jacques SALVAT.

Le vendredi 2 octobre 2026 à 18:30 salle polyvalente d'Armoy avec la participation du chœur ECLA et des Dragon Ladies Léman.

Un verre de l'amitié sera offert par la mairie après la conférence.



PFSA

COMPRENDRE LES « POLLUANTS ÉTERNELS » ET RÉDUIRE SON EXPOSITION AU QUOTIDIEN

Les PFAS, surnommés « polluants éternels », sont aujourd'hui présents partout autour de nous. Mais il est possible d'agir pour limiter l'exposition.

QU'EST-CE QUE LES PFAS ?

Les PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkylées, forment une famille de plusieurs milliers de composés chimiques créés par l'homme. Leur particularité : une liaison carbone-fluor ultra-résistante qui ne se dégrade quasiment pas dans la nature.

On les retrouve dans beaucoup d'objets du quotidien grâce à leurs propriétés anti-adhésives, imperméables et résistantes à la chaleur :

- Poêles et ustensiles anti adhésifs type Tefal
- Vêtements techniques et textiles déperlants
- Emballages alimentaires anti-graisse, type fast-food
- Mousses anti-incendie
- Certains cosmétiques et produits de bricolage ...

Une fois rejetés, ils restent dans l'environnement pendant des décennies. Ils contaminent l'eau, les sols, l'air... et remontent ensuite dans la chaîne alimentaire.



COMMENT LIMITER L'EXPOSITION PAR L'ALIMENTATION ?

- Variez vos repas et misez sur le fait maison, avec des produits bruts, de saison, bien lavés et épluchés. Le bio quand c'est possible.
- Privilégiez les ustensiles en verre, inox, fonte ou bois. Évitez les poêles anti adhésives rayées et les contenants plastique abîmés.
- Ne réchauffez jamais vos plats dans une barquette plastique au micro-ondes.

COMMENT RÉDUIRE LES PFAS À LA MAISON ?

- Aérez 10 minutes par jour chaque pièce, même l'hiver.
- Dépoussiérez souvent avec un aspirateur filtre HEPA ou un chiffon humide. Les PFAS s'accumulent dans les poussières.
- Limitez les sprays imperméabilisants et anti-tâches.
- Choisissez des produits d'entretien simples : savon noir, vinaigre, ou avec label écologique.

ET SUR LA SANTÉ ?

Des études associent les PFAS à plusieurs effets : hausse du cholestérol, certains cancers, troubles de la fertilité et du développement du fœtus, risque d'obésité, baisse des défenses immunitaires.

Toute la population est concernée, avec une vigilance accrue pour les femmes enceintes/allaitantes, les nourrissons et les personnes exposées au travail.

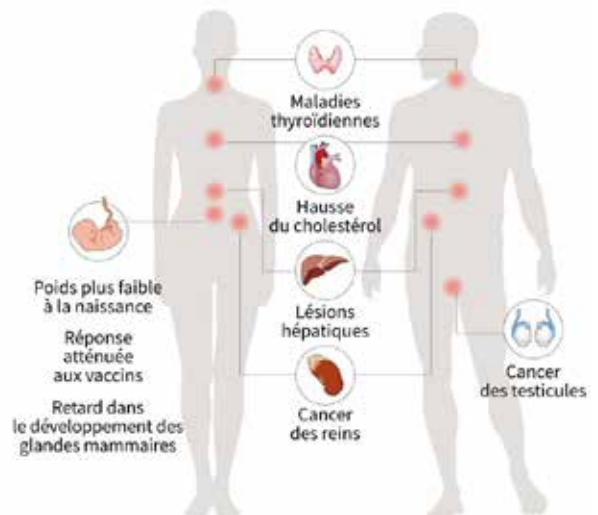
Par leur usage massif et leur très forte persistance, les PFAS polluent tous les milieux : eau, air, sols, sédiments. Certains s'accumulent dans les plantes et animaux, d'autres voyagent très loin via l'eau et l'air, jusqu'aux océans.



«Produits chimiques éternels»

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont des produits chimiques de synthèse très persistants, utilisés dans de nombreux produits du quotidien comme les produits en téflon, emballages alimentaires ou certains textiles.

EFFETS DES PFAS SUR LA SANTÉ HUMAINE



Source : Agence européenne pour l'environnement.

Soins Non Programmés du Bas-Chablais



**Besoin rapidement
d'un avis médical ?**

Pensez-vous que votre pronostic vital peut-être engagé ?



Contactez le SAMU : 15 ou 112



Contactez le cabinet de votre médecin traitant



Vous n'avez pas réussi à avoir un rendez-vous?

Si vous habitez ou êtes de passage sur le territoire du Bas-Chablais***
ou que votre médecin traitant est situé sur le Bas-Chablais,
appelez les Soins Non Programmés* de la CPTS du Bas-Chablais**.

04 56 66 04 40

Numéro d'appel gratuit.
Joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h.

* Les Soins Non Programmés (SNP) répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

**CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : organisation des professionnels de santé sur un territoire donné.

***Communes appartenant à la CPTS du Bas-Chablais : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Machilly, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Saint-Cergues, Sciez, Veigy et Yvoire.

Pour plus de renseignements sur la CPTS du Bas-Chablais rendez-vous sur :

www.cpts-bas-chablais.fr

NOUVELLE ÉQUIPE DU CCAS D'ARMOY

ÉLUS

Me Agnes HUBERT - Présidente
 Me Martine SIEGER – Vice-Présidente et adjointe au Maire
 M. Patrick Vollmer - Adjoint au maire
 Me Martine ABDOUN – Adjointe au Maire
 Me Estelle BEAU - Conseillère Municipale

PERSONNES EXTÉRIEURES

Me Marie-Christine DUBOUCHET
 Me Patricia HUS
 M. Romain PARSY
 Me Louissette ROUCHER

Le CCAS reste toujours très actif auprès de nos aînés et des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal. Courant janvier et février 2026, quatre membres du CCAS ont contacté toutes les personnes dites vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles et leur proposer une aide en cas de nécessité.

Nous avons pu constater que ces dernières étaient, malgré la maladie, la fatigue, le handicap, très entourées par la famille, les amis et les voisins.

Sur 54 personnes déclarées « vulnérables », trois messieurs sont décédés entre janvier et fin février 2026, 1 dame placée en EHPAD, 2 dames hospitalisées et 4 personnes ont quitté la commune.

Courant juillet-août, dans le cadre du Plan « Canicule », 5 représentants du CCAS appelleront les personnes vulnérables et nos aînés les plus âgés afin de prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les consignes en cas de fortes chaleurs. Si certains d'entre eux le désirent, une visite pourra leur être rendue. Lors de son 1^{er} conseil d'administration, l'équipe du CCAS a décidé de travailler sur un projet de création d'activités pour nos aînés de plus de 70 ans. A l'heure actuelle, nous sommes à la recherche de partenaires qui seraient susceptibles de nous aider afin que ce projet d'activités puisse se concrétiser. Dès lors que le projet sera en place, nous enverrons un courrier à l'ensemble des aînés de plus de 70 ans.

Notre traditionnel « repas des aînés » aura lieu le 28 novembre 2026. Vous recevrez une invitation début novembre. Toute personne qui désire participer à ce repas devra impérativement retourner son invitation. Pour toute demande particulière, il est indispensable de contacter le secrétariat de mairie.

MISE À JOUR DU REGISTRE

Les données sont retirées du registre :

- En cas de demande de désinscription par la personne concernée
- En cas de décès de la personne concernée
- En cas de changement de commune de résidence.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- article L 116-3 du code de l'action sociale et des familles : mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risque exceptionnel
- article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles : le Maire a l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence
- article R 121-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles : les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives.

BUDGET CCAS

Lors de son conseil d'administration du 20 avril dernier, le CCAS a voté son budget primitif 2026 dont voici le tableau de synthèse :

RECETTES 2026

Excédent 2025	2 940,00 €
Concession	0,00 €
Subvention de la commune	4 000,00 €
Total	6 940,00 €

DÉPENSES prévues 2026

Fêtes et cérémonies	5 240,00 €
Secours d'urgence	500,00 €
Subventions aux associations	1 200,00 €
Total	6 940,00 €

PERSONNES VULNÉRABLES

Chaque maire de France est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin, etc.) à la condition que la personne concernée ou son représentant légal n'y soit pas opposé.

PERSONNES INSCRITES DANS CE REGISTRE :

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes handicapées
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU REGISTRE :

- Par la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, courrier, en mairie)
- Par un tiers ou son représentant : par écrit.

INFORMATIONS COLLECTÉES

- Nom, prénom
 - Date de naissance
 - Qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif
 - Adresse
 - Numéro de téléphone
 - Coordonnées du service intervenant à domicile
 - Coordonnées du médecin traitant
 - Personne à prévenir en cas d'urgence
 - La date de la demande
- Le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande.

NB : vos données personnelles sont traitées conformément au RGPD, uniquement pour la gestion de votre demande. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression à tout moment.

Recette TARTE AUX MYRTILLES

INGRÉDIENTS Pour 8 personnes

Pour la pâte sucrée :

- 125 grammes de farine
- 75 grammes de beurre coupé en petits dés
- 1 jaune d'œuf
- 50 grammes de sucre
- 50 grammes de poudre d'amande

Pour la crème d'amande :

- 50 grammes de beurre
- 50 grammes de sucre
- 50 grammes de poudre d'amande
- 1 cuillère à café de maïzena
- 1 œuf

Pour la garniture :

- 400 grammes de myrtilles (idéalement fraîches, congelées sinon)
- Confitures de myrtille

RECETTE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Commencez par préparer la pâte sucrée, en sablant le beurre et la farine. Ajoutez l'œuf, la poudre d'amande et le sucre et mélangez jusqu'à obtenir un mélange homogène.

Étalez la pâte entre deux feuilles de papier cuisson et réservez-la au frais environ 1 heure.

Pour préparer la crème d'amande, mélangez le sucre et le beurre ramolli puis incorporez la maïzena et la poudre d'amande et enfin l'œuf. La crème doit être bien homogène.

Préchauffez votre four à 180 degrés.

Foncez la pâte sucrée dans un moule à tarte et ajoutez la crème d'amande.

Enfournez la pâte environ 15/20 minutes jusqu'à ce qu'elle soit bien dorée. La laissez refroidir et la démouler.

Faites chauffer la confiture et ajoutez-y les myrtilles. Mélangez l'ensemble délicatement pour ne pas abîmer les myrtilles.

Versez la confiture et les myrtilles sur la pâte sucrée et étalez l'ensemble de façon que la pâte soit entièrement recouverte et que les myrtilles soient réparties également sur toute la surface.

Ce dessert se consomme tiède, à température ambiante 30 minutes après sa finalisation.

Conseils pour réaliser la tarte à la myrtille

Cette recette nécessite quelques talents de pâtisserie mais elle est accessible à tous avec un peu de temps et en respectant bien les étapes et les quantités indiquées sur la recette. Plutôt permissive sur les temps et la cuisson, la recette se réalise à la maison sans aucun problème.

Il est possible d'utiliser des fruits frais ou des fruits congelés :

- Pour les myrtilles fraîches, vous devez les nettoyer avant de les utiliser. Il faudra enlever les éventuelles queues, feuilles et saletés et les passer sous l'eau. Les myrtilles poussant au ras du sol, elles peuvent être souillées par les animaux. L'étape du nettoyage n'est pas négociable.
- Pour les myrtilles congelées, inutile de les décongeler pour les utiliser. La confiture chaude se chargera du travail. Manipuler les myrtilles congelées évite qu'elles ne s'abîment et s'écrasent.



ARMOY... AILLEURS

Saviez-vous qu'il existe un autre village également appelé « Armoyn » ? Celui-ci est situé au Royaume-Uni, plus précisément dans le Comté d'Antrim en Irlande du Nord.

Bordé par la rivière Bush, ce village est dominé par le Mont Knocklayd (514m). Sa population a été estimée à 1122 habitants en 2013.

Ce village fut fondé par des moines de la confrérie de St Patrick au V^e siècle sur les terres données par Fergus Mor MacEarc qui fut le premier roi chrétien d'Irlande. Des excavations relativement récentes ont permis de retrouver des artefacts datant du VI^e siècle. En se développant à travers les siècles, le village s'est progressivement étendu jusqu'à la rivière Bush.

Une fois sur place, il faudra privilégier les déplacements en voiture.

L'été est la meilleure période pour visiter le village et sa région.

Les sites historiques et culturels que l'on peut visiter sont :

- La tour ronde d'Armoyn (XI^e – XII^e siècle) : construite en pierre et d'une hauteur d'environ 11m, ce vestige chrétien (partiellement conservé) se trouve dans le cimetière de l'église de St Patrick.
- L'église de St Patrick : édifiée au XIX^e siècle sur un ancien site fondé par les premiers chrétiens.
- L'église presbytérienne d'Armoyn : située sur les bords de la rivière Bush, sa flèche est surmontée d'une girouette en forme de drakkar viking, symbole à la fois religieux et historique.
- L'ancienne gare ferroviaire d'Armoyn : bien que la ligne « Ballycastle-Ballymoney » ouverte en 1880 soit fermée depuis juillet 1950, cette gare offre un charmant point de repère dans le cadre d'une balade à pied.
- La « Armoyn Road Race », également appelée « Race of Legends », est une course de moto sur route qui a lieu chaque année à la fin juillet. Cet événement rassemble des passionnés et des professionnels du monde entier, venus s'affronter sur ce circuit de 4,8 km.
- Armoyn se situe au pied des magnifiques « Glenshesk » et « Glentaisie », deux vallées glaciaires verdoyantes, idéales pour les randonnées panoramiques.

Relativement proche d'Armoyn, on peut découvrir le site « Dark Hedges », célèbre pour son atmosphère mystique. Il s'agit d'une route bordée par des lignes d'arbres tortueux tout à fait remarquables. Ces rangées de hêtres centenaires ont d'ailleurs fait l'objet d'un décor épique dans la célèbre série télévisée « Game of Thrones ».

Un peu plus loin (mais pas tant que ça en voiture) sur la côte d'Antrim, vous pourrez découvrir la célèbre Chaussée des Géants (Giant's Causeway), formée il y

a environ 50 à 60 millions d'années à la suite d'éruptions volcaniques. Ce site touristique incontournable est une formation géologique de toute beauté, constituée d'environ 40 000 colonnes de basalte imbriquées (phénomène rare). Célébrée dans les mythes et légendes celtiques, la chaussée forme une sorte d'escalier naturel vers l'océan.



Chaussée des Géants



Dark Hedges



Armoyn Road Races

Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX

Devinettes

Pourquoi un fermier ne peut en aucun cas épouser une femme prénommée Claire ?

Réponse : parce que la vie à la ferme tuerait Claire... (fermeture éclair)

Comment s'appelle une voyante qui lit l'avenir dans le sucre en poudre ?

Réponse : une extra-glucide.

Que fait un hibou dans une casserole d'eau chaude ?

Réponse : hi-bou...

Comment appelle-t-on un avion qui rebondit ?

Réponse : un Boing...

Que dit une noisette quand elle tombe dans l'eau ?

Réponse : Au secours, je me noie...

Jeu des 7 différences



Sudoku (facile)

	6			7	9			
			5	1	2	8	4	
		4		6				
2					4	1	3	7
4				3				5
6		3						2

État civil

NAISSANCES

Albane LAGRANGE	Janvier 2026
Tommy GONCALVES MARTINHO	Janvier 2026
Alex DUJARDIN	Mars 2026
Tohan VEY	Juin 2026

MARIAGES

Elisabeth CANET et Michel OBRECHT
le 05/02/2026

Ariane BRASSE et Thierry BROSSE
le 04/04/2026

Clémentine PARSY et Emerick JANOU
le 11/04/2026

Crystal LEVERING et Xavier VITALI
le 11/04/2026

DÉCÈS

Jacki WAXIN, le 24/01/2026

Marie Jeanne SOULIE-LAMBOLEY, le 26/01/2026

Serge PARSY, le 05/02/2026

Norbert WEYRICH, le 22/02/2026

Daniel SARTORE GALLO, le 02/04/2026

Ludovic MASSE, le 11/06/2026

MARCHÉ ARTISANAL « SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES » SUR LA PLACE DES COMMERCES.



VIVAL ARMOY toujours plein de ressources pour animer son marché de la fête des mères !

Cette année une nouveauté : Rencontre féérique gratuite avec VAIANA : séance de maquillage pour enfant, activité créative, concert...

Treize exposants artisanaux se sont accaparés notre place des commerces pour quelques heures.

Les visiteurs ont pu contempler leurs stands bien joliment décorés : Bijoux, savons, produits naturels, poteries, plantes et fleurs, miel de pays, food truck, tableaux, tee-shirts etc... Ils n'avaient que l'embaras du choix et certains n'ont pas résisté aux achats coup de cœur.

Muriel et David tout en s'occupant de leur commerce naviguaient entre les stands, un petit mot gentil à chacun des exposants, un petit sourire... Une belle ambiance accompagnée de convivialité.

Une petite tombola à l'initiative de Vival a permis à Cindy de gagner, avec le numéro 72, le beau panier garni confectionné par Muriel. Bravo à elle !

18 h ! Fin du marché ! Chaque stand remballage dans la joie et la bonne humeur et se quitte en espérant se retrouver l'année prochaine.

***Merci à tous ces artisans
d'être venus à Armoy.***

Merci Muriel et David d'avoir donné, une fois de plus, à notre village un très beau moment de détente et de convivialité.



FROMAGERIE

11, place du Chanal
74200 Armoy



BOUCHERIE JORDAN MATHIEU

21, place du Chanal - 74200 Armoy
04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7:00 à 12:30
et de 15:00 à 19:00.



BELLA PIZZA

Place du Chanal
74200 Armoy.

06 10 66 28 31

Ouvert du mercredi
au dimanche
de 18:00 à 21:30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

29, place du Chanal
74200 Armoy.
04 50 73 98 22

Ouvert du mardi
au samedi
de 7:30 à 12:30
et de 15:00 à 19:00
et le dimanche
de 7:30 à 12:00.
VIVAL fait également
point-relais.

**Pensez à vous offrir
une douceur en
venant chercher
vos colis !**



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 6:30 à 12:30
et de 15:00 à 19:00 et le dimanche de 6:30 à 12:30.



L'ÉCHO DES MONTAGNES

3516, Chef-lieu - 74200 Armoy

Hôtel - Restaurant

04 57 43 07 33

L'inauguration de l'écho des montagnes a eu lieu 2 juin 2026.

Porté par une équipe passionnée, L'Écho des montagnes souhaite devenir une adresse chaleureuse pour les habitants comme pour les visiteurs de passage. Le restaurant proposera une cuisine de saison, mettant à l'honneur les produits locaux du Chablais. L'hôtel, attendant, offrira des chambres confortables pour un séjour au calme, entre lac et montagnes. Cette inauguration marquera le début d'une nouvelle aventure pour Armoy et contribuera au dynamisme de la commune.

L'équipe de L'Écho des montagnes a eu le plaisir de nous faire partager un moment convivial à cette occasion.

Nous leurs souhaitons succès et Réussite.



C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

202, route du Bois de la Cour

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14:00 - 17:30

mercredi 14:00 - 17:30

vendredi 16:30 - 18:30

samedi 10:00 - 12:00

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84

Mail : sivom@armoylyaud.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

8:00 - 11:45 / 13:30 - 17:30

mardi : 8:00 - 11:45 / 13:30 - 18:00

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglo.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

**EN CAS DE COUPURE D'EAU
CONTACTER LE 06 86 46 08 28**

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

35, place du Chanal

- Cabinet de kinésithérapie :

Clément Delchambre : 07 59 64 34 65

- Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

- Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :

06 21 21 80 91

SOS médecin : 3624

Pharmacie de garde : 3237

Suivez également toute l'information concernant Armoys en temps réel sur l'application Panneau Pocket

